

Référence
2021/51
Objet de la délibération
Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 octobre 2021
Membres du Conseil Municipal
En exercice : 15 Présents : Qui ont pris part au vote :
Date de la convocation
9 décembre 2021
Vote
A Pour : Contre : Abstention :

L'an deux mil vingt et un, le neuf du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni exceptionnellement au sein de la nouvelle salle polyvalente pendant le temps des travaux du Centre-ville et sans public afin de respecter les contraintes liées au risque COVID-19, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie provisoire conformément à la Loi.

Présents :

Excusées :

A été nommé(e) secrétaire de séance :

DÉLIBÉRATION N°2021-51 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2021.

Monsieur le Maire propose à l'approbation de l'Assemblée le procès-verbal ci-après :

Introduction :

Monsieur le Maire prend la parole :

« Il est 19h05, nous pouvons commencer ce Conseil Municipal.

Je vais commencer par faire l'appel (**Chaque conseiller présent répond distinctement « présent(e) » à voix haute**). Alexia GAILLET donne procuration à Philippe, Hélène HAVRET donne procuration à Mélanie, Isabelle DESCAMPS donne procuration à Aimé, et Jacques DURIEU est absent.

J'ai besoin, pour m'assister, d'un ou d'une secrétaire de séance (**Madame DAZIN-DESLANDES lève la main**). Donc Mélanie, merci !

Délibération 2021-47 : Nous allons commencer par la première délibération de ce Conseil avec l'approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre dernier. Avez-vous des remarques sur ce compte-rendu ? Non ? Donc qui s'abstient ? (**Personne**). Qui est contre ? (**Personne**). Qui est pour ? (**11 mains levées et trois pouvoirs « pour »**). Merci.

Délibération 2021-48 : La délibération suivante, la quarante-huitième de cette année sur les *Mercredis Récréatifs*, avec l'approbation du règlement intérieur. La délibération en date du 26 janvier 2021 de notre Conseil Municipal a fixé, par convention, le partenariat entre les villes de Gruson et de Bouvines afin d'organiser les centres aérés mutualisés sur les périodes de février, printemps, été, automne, ainsi que les mercredis récréatifs. Depuis la signature de cette convention de partenariat, un travail a été entrepris avec les équipes municipales des deux communes et a conduit à l'ouverture des premiers mercredis récréatifs le 8 septembre dernier et donc à la rédaction d'un règlement intérieur. Pour rappel, les mercredis récréatifs sont organisés sur le territoire de Bouvines.

Ce règlement intérieur a été approuvé par le Conseil Municipal de Bouvines le 28 septembre dernier ; il a été présenté en Commission « Centre aéré » de Gruson le 6 octobre. Vous avez bien entendu reçu ce règlement avec votre convocation. Avez-vous des questions sur les différents articles qui le composent ? Non, pas de question ? Donc je le soumetts au vote. Qui s'abstient ? **(Personne)**. Qui est contre ? **(Personne)**. Qui est pour ? **(11 mains levées et trois pouvoirs « pour »)**. Merci.

Délibération 2021-49 : Délibération suivante, c'est une délibération sur les finances. Cela concerne le fonds de concours sur les équipements culturels à déposer auprès de la MEL pour l'informatisation de l'espace culturel municipal. La MEL, suite à la délibération du 19 juin 2015, a décidé de participer au renforcement du maillage du territoire en termes d'équipements culturels et artistiques en finançant un plan de soutien aux Communes par l'outil juridique du Fonds de Concours. Ce Fonds de Concours de la Métropole est doté en moyenne de 3 millions par an sur une période allant de 2015 à 2024. Ce Fonds de Concours « Equipements culturels » concerne notamment les bibliothèques, les médiathèques et équipements dédiés au service public de lecture, de documentation et d'information. Les dépenses éligibles à ce Fonds de Concours comprennent notamment les dépenses d'équipement et de matériel informatique, à l'exclusion des postes de travail du personnel. La participation de la MEL est fixée à 50% des dépenses éligibles hors taxe, sur un montant minimum de dépenses de 5 000 euros. Les travaux de la phase une du chantier de restructuration du centre-ville de la Commune ont été réceptionnés le 9 mars dernier et à ce titre, l'espace culturel municipal, nouvellement créé, doit prochainement ouvrir ses portes. Cette ouverture dépend notamment de son équipement informatique. Donc en collaboration avec l'Association « Culture(s) à Gruson » et la Médiathèque Départementale du Nord, il est possible aujourd'hui de définir un budget d'investissement prévisionnel pour les dépenses d'équipement et de matériel informatique de notre nouvel espace culturel. Ces futures dépenses peuvent être réparties comme ceci :

- Système de gestion de bibliothèque : 6 500 € HT.
- Equipements accès réseau et système de gestion des accès des usagers aux postes internet mis en libre-service ou mis en accès direct : 1 000 € HT.
- Postes pour le public : 1 580 € HT.
- Ecran numérique interactif : 5 300 € HT.

Soit, un total de dépenses d'investissement estimé à 14 380.00 € HT. Les éléments énoncés nous permettraient aujourd'hui de déposer auprès des services de la MEL un dossier de subvention au titre du Fonds de Concours « Equipements culturels », afin d'obtenir la somme de 7 190.00 € HT. Avez-vous des questions sur ces différentes dépenses et sur ce Fonds de Concours ? ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, prend la parole :

« Il restera donc 7 190.00 € HT pour la Commune à autofinancer ? ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Exactement, et ceci pour la mise en route de cet espace culturel au niveau de l'informatique. D'autres questions ? Nous allons passer au vote. Valère, tu ne peux pas participer à ce vote. Donc qui s'abstient ? **(Personne)**. Qui est contre ? **(2 personnes : Aimé DUQUENNE, Isabelle DESCAMPS)**. Qui est pour ? **(9 mains levées et deux pouvoirs « pour »)**. Très bien merci.

Délibération 2021-50 : La délibération suivante, en urbanisme, concerne le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme de la Métropole Européenne de Lille. Petit rappel ! Par délibération du 18 décembre 2020, la MEL a prescrit la révision générale du PLU métropolitain. Les objectifs de cette révision sont de fusionner dans un seul PLU les onze documents d'urbanisme de la MEL ; d'accompagner les grands plans et projets stratégiques de la MEL (comme par exemple le SDIT, donc le Schéma Directeur des Infrastructures de Transport ; ou encore le PCAET, le Plan Climat Air Energie Territorial) ; d'accompagner les projets municipaux émergents ; et de s'adapter aux enjeux de la crise sanitaire. Dans le cadre de cette procédure, et conformément à l'Article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, un débat doit avoir lieu au sein du Conseil de la Métropole mais aussi des Conseils Municipaux sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, le PADD. Le PADD, « colonne vertébrale » du futur PLU, exprime

les enjeux de territoire en matière d'aménagement et d'urbanisme. Il définit notamment les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il fixe aussi des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Le débat sur le PADD permet à l'ensemble des conseillers municipaux de prendre connaissance et d'échanger sur les orientations générales proposées pour le nouveau projet de territoire, au regard notamment des objectifs de la révision du PLU. Le 23 avril 2021, le Conseil de la MEL a débattu des orientations générales telles que développées dans le document support des débats, joint en annexe de la présente délibération. Il est donc proposé aujourd'hui au Conseil Municipal de débattre de ces orientations générales du PADD de notre futur PLU. Je vais laisser la parole à Thierry pour mener ce débat ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, prend la parole :

« Merci Monsieur le Maire !

En complément de ce que vient de dire Monsieur le Maire, je voulais revenir sur les dates d'établissement du futur PLU qui viendra s'appuyer sur le PADD, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables. En 2022, il y aura la traduction du projet de la Commune de Gruson et des autres Communes de la MEL par l'élaboration du plan de zonage adapté. En 2023, il y aura la consultation administrative et l'approbation du PLU en décembre 2023. A partir de 2024, le nouveau PLU sera donc en service.

Les objectifs globaux du PLU, Monsieur le Maire vous les rappeler, je les synthétiserai donc, ils sont :

- De se doter d'un PLU unique pour les 95 Communes de la MEL : certaines Communes ont rejoint la MEL, donc le but est d'avoir un PLU commun à l'ensemble des 95 Communes de la MEL ;
- De poursuivre la préservation de la ressource en eau ;
- De poursuivre l'intégration du Plan Climat Air Energie Territorial ;
- De répondre aux évolutions induites par la crise sanitaire ;
- D'accompagner l'élaboration de projets opérationnels ;
- D'accompagner l'évolution des besoins notamment en habitat et en mobilité. Il faut savoir que l'anticipation de l'augmentation de la population de la MEL, est estimée à 62 000 habitants supplémentaires pour les dix prochaines années. Il est évident que cette augmentation à venir de la population doit rester compatible avec l'objectif de limiter au plus possible l'étalement urbain. Il faut donc absolument que l'ensemble des Conseillers Municipaux se prononcent pour orienter les constructions à venir pour répondre aux besoins des 62 000 habitants supplémentaires de la Métropole Européenne de Lille. Alors, par un décompte des techniciens, ça représente pour la Commune de Gruson environs 24 logements supplémentaires à réaliser sur la Commune d'ici 2026.

Les spécificités de la procédure de la révision du PLU : les orientations du PADD ont vocation à être confortées dans le Plan Local d'Urbanisme.

Tout ce dont on va débattre aujourd'hui, point par point avec un support que la MEL nous a préparé doit être la base, la colonne vertébrale sur laquelle doit venir s'appuyer le PLU, qui s'appliquera à Gruson. Le débat que l'on va avoir ensemble maintenant permet de définir le projet de la Commune. C'est-à-dire qu'à partir des éléments débattus, le projet de PADD sera repris dans le cadre de l'élaboration du PLU ; et éventuellement, d'opposer un sursis à statuer sur les emplacements, les terrains ou les différentes structures que nous allons éventuellement déterminer. Je vous propose donc de commencer directement par le débat avec la question numéro une.

On a un plan qui a été très bien fait par la MEL et qui nous permet de suivre et de ne pas passer à côté de différents sujets. Donc la première question est :

QUESTION 1 / Politiques d'habitat, de mobilité et d'urbanisme : Quelles réponses coordonnées pour répondre aux besoins ?

- **Quel aménagement privilégier dans les quartiers autour des arrêts/axes de transports en commun ? Quelles sont les conditions d'aménagement à imposer pour utiliser ce potentiel ?**

Débat : Un certain nombre d'éléments ont été préparé et débattu au cours de la dernière Commission « Urbanisme et Travaux », dont j'ai le compte-rendu sous les yeux.

Je dirai que sur le potentiel de la mobilité, nous avons déjà anticipé à l'époque avec la démarche « Mobilité en Val de Marque » qui avait fait l'objet d'un groupe de travail auquel participaient d'ailleurs Valère, Thibault, Philippe et moi-même, nous étions quatre, sur le « Schéma directeur vélos ». La première chose que je vous propose est que ce schéma de mobilité à Gruson doit forcément s'appuyer sur le « Schéma directeur vélos » que nous avons déjà transmis aux services de la MEL et qui est la cheville un peu ouvrière des mobilités douces de notre village avec des liaisons je vous rappelle vers Chéreng, vers Bouvines et vers Anstaing, qui nécessitent des aménagements notamment vers Bouvines, à travers la route d'Infières que l'on privilégierait et que l'on pourrait aménager en chaussidou, c'est-à-dire une voie pratiquement prioritaire aux vélos. Donc la première chose, je ne sais pas ce que vous en pensez, mais le « Schéma directeur vélos » paraissait au sein de la Commission être l'un des sujets sur lequel on pouvait s'appuyer. Est-ce que vous avez d'autres choses à dire sur cette question de l'aménagement à privilégier par rapport aux axes de transport ? ».

Madame WATRELOT, Conseillère Municipale, prend la parole :

« Ça sera mis en œuvre quand ? ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Alors c'est une bonne question. Tu parles du schéma vélos ? ».

Madame WATRELOT, Conseillère Municipale, reprend la parole :

« Du tracé oui ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Alors là on est tributaire des budgets de la MEL et des services de la Métropole Européenne de Lille. On a déjà fait un petit tronçon avec la rue de l'Eglise qui a été mise en double sens vélos, mais l'ensemble des travaux vont être fonction des finances et du Plan Pluriannuel d'Investissement de la MEL, qui va réaliser ces travaux en fonction de ce plan ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Alors au niveau du plan cyclable, qui est retenu par la MEL, il y a trois axes qui ont été priorités : l'axe Anstaing, l'axe Bouvines et l'axe Sainghin. L'axe avec Chéreng n'a pas été retenu parce qu'on a le problème du pont de l'autoroute qui a un coût très très important. Donc, nous le but ici c'est de se dire effectivement il y aura l'axe Anstaing, l'axe Bouvines et l'axe Sainghin, à l'intérieur de notre Commune, il faut qu'on détermine ces axes pour pouvoir se rendre dans ces trois villes en étant le plus sécurisés possible au niveau des vélos. Ces trois axes s'inscrivent dans la continuité du travail effectué avec la MEL pour joindre ces trois villes ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Alors il y a aussi les axes de transport en commun, avez-vous des choses à dire sur les transports en commun ? ».

Monsieur HAUTCOEUR, Conseiller Municipal, prend la parole :

« Concernant le plan global sur la MEL, il faudrait également réfléchir pour que ce « Schéma directeur cyclable » ait un sens. Il faut donc s'appuyer sur la MEL pour que ce « Schéma directeur » ait un sens. Dans la mesure où l'on voit aujourd'hui que la mobilité est problématique sur l'ensemble de l'agglomération de Lille, et si l'on n'invente pas également des schémas qui permettent aux vélos d'être garés, de permettre également qu'il y ait une réflexion sur les mobilités mixtes, c'est-à-dire vélos plus transports en commun, on n'ira pas bien loin. Il faut donc prévoir les infrastructures qui sont nécessaires pour abriter les vélos et garer les vélos en toute sécurité ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Et ça revient souvent Jean-Claude c'est vrai, dans les débats que l'on a en réunions MEL avec les villes. C'est bien beau de faire ces pistes, mais si on ne peut pas garer son vélo ou si l'on ne peut pas prendre un autre transport en commun, c'est compliqué. Ce schéma reprend également tout ça, le fait de pouvoir prendre un transport en commun derrière oui ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Alors sur les transports en commun, nous avons aujourd'hui un certain nombre d'arrêts de bus, donc nous sommes plutôt pas mal équipés avec en centre du village des arrêts qui sont bien situés, et puis il y a eu tous les arrêts de bus qui ont été installés dans la rue Calmette qui sont globalement en nombre satisfaisant.

Et il y avait un système qui marchait plutôt pas mal, j'avais eu des réunions avec la MEL, c'est le système de réservation à la demande Ilévia, qui fonctionne plutôt pas mal, et qu'il faut absolument maintenir et développer parce que je pense que les grusonnois, je n'ai pas le nombre d'appels, se servent du service et ça fonctionne plutôt pas mal pour répondre à la demande de nos habitants pour pouvoir rejoindre les axes principaux de transports.

Il y a aussi un sujet qui va se développer prochainement, je ne sais pas ce que vous en pensez, c'est le covoiturage. On avait envisagé au moment de la campagne électorale de mettre en place un « point pouce » ; un « point pouce » c'est bien pour se rendre principalement vers les « Quatre cantons », mais il faut peut-être aller plus loin, je ne sais pas ce que vous en pensez ? On a les parkings qui permettraient de stationner quelques voitures et de développer le covoiturage à Gruson. De toute façon avec l'augmentation du prix des carburants, apparemment le covoiturage se développe beaucoup et c'est quand même un point qui permet de réduire le nombre de voitures qui circulent et Dieu sait si dans le Pévèle on est gêné par les accès à Gruson avec les bouchons et les travaux qu'il y a en ce moment, donc le covoiturage est une des solutions. Qu'en pensez-vous ? ».

Madame DAZIN-DESLANDES, Première Adjointe au Maire, prend la parole :

« C'est incontournable ! ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Incontournable ? Pas d'avis particuliers ? ».

Monsieur SIMOENS, Adjoint au Maire, prend la parole :

« Il faut aussi du parking ! C'est bien beau de covoiturer mais si les voitures se retrouvent mal garées ou autres ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Il y a trois parkings aujourd'hui à Gruson : il y a le parking de la Marque, après le pont de la Marque, en schiste ; il y a celui du monument aux morts et il y a le grand parking le long du terrain de foot. Effectivement on a déjà plus ou moins réfléchi à évoquer la condition du grand parking dans le cadre des aménagements qu'on veut faire dans le centre du village mais je ne suis pas sûr qu'on va gagner beaucoup de places, mais est-ce que ces trois parkings ne suffisent pas ? Je vois celui de la Marque est rarement plein ; il est plein le week-end, pour les randonneurs mais il est rarement plein la semaine. Donc la place de la voiture au sein du village c'est important ; on avait un projet d'aménagement rue de Verdun devant l'Ecole Pasteur qui ne va pas là encore faciliter la circulation mais qui va sécuriser le passage entre le futur mail des bâtiments et la traversée pour aller à l'Ecole Pasteur, évidemment d'améliorer aussi l'espace devant l'Ecole Pasteur pour les parents d'élèves qui viennent chercher leurs enfants à l'Ecole. Du coup, le projet de la Métropole Européenne de Lille qu'ils ont étudié prévoit de réduire à un seul passage devant l'Ecole Pasteur avec un système de flèche rouge et blanc, comme ça déjà été mis en place ; donc la voiture n'a pas été notre fil conducteur.

Donc quelle est la place de la voiture dans le village ? C'est une des questions qui est posée par la MEL. Moi je pense qu'on ne peut pas habiter Gruson sans avoir une voire deux voitures, néanmoins tout ce qu'on peut développer pour faciliter le covoiturage, faciliter le déplacement vélos et les mobilités dites douces me paraît être une bonne chose. Une réaction sur la place de la voiture dans le village ? Vous avez un point de vue ? ».

Madame VANHERSECKE, Conseillère Municipale, prend la parole :

« J'anticipe peut-être un peu les questions, mais en parlant de voiture, peut-être développer un commerce de proximité qui permettrait justement d'éviter aux grusonnois de prendre systématiquement la voiture pour faire quelques courses, etc., ça permettrait de pouvoir aller à pied dans le centre du village, de trouver un petit commerce pour dépanner les habitants ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« C'est une question qui va effectivement se poser un peu après, mais il n'y a pas d'ordre pour les questions. C'est une très bonne question. Effectivement, se pose également en complément de ce que tu viens de dire Audrey, la problématique du marché ; le marché accueille là deux commerçants, est ce qu'on ne peut pas avec l'aide de la MEL le développer ? Est-ce que c'est le souhait de le développer ? Mais effectivement, il y a des projets qui existent aujourd'hui concernant la mairie provisoire où ce bâtiment pourrait être mis à disposition, louer, enfin on ne sait pas encore bien comment cela va s'organiser, pour y mettre des opérateurs intéressés, des artisans commerçants intéressés. L'idée est d'y installer une épicerie, une boulangerie-épicerie, voire une petite restauration. Et puis il y a aussi le café d'Arlette, « La petite Suisse du Nord » ; aujourd'hui elle a arrêté son activité. Je pense que ces deux bâtiments nous permettraient de développer un projet de commerce, pourquoi pas ; et donc si un jour, parce que là elle est chez elle et elle fait ce qu'elle veut dans son bâtiment, mais si un jour elle souhaitait vendre son bâtiment ou autre par la suite, il est évident que la Commune doit s'intéresser à ce bâtiment du commerce, parce que c'est le seul commerce existant au centre du village, et en créer un deuxième ici pour une boulangerie-épicerie, comme on vient de le dire, Monsieur le Maire a déjà reçu plusieurs candidats intéressés pour monter un projet et ça pourrait tout à fait se mettre en place avec évidemment l'aide des services métropolitains ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Et tu peux ajouter que c'est une demande forte des grusonnois ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Oui alors ce que tu viens de dire là sur les commerces de proximité, c'est effectivement quelque chose qui revient souvent, on nous dit : « il n'y a pas de boulangerie à Gruson ». Bon, j'ai connu, et Aimé pourra l'attester, le dépôt de pain chez Arlette qui n'a pas forcément très bien fonctionné, donc il est évident que si l'on essaye de mettre des commerces de proximité et un boulanger, il faudra aussi que les grusonnois jouent le jeu, parce que c'est bien beau de le demander mais s'il n'y a personne... A l'époque, Arlette a arrêté le dépôt de pain, parce qu'il n'y avait pas assez de clients et de volants. Il y a aussi un sujet que j'ai à cœur dans le cadre des aménagements au cœur du village : moi je rêve de mettre en place un marché des producteurs locaux le samedi matin dans la salle des fêtes et à l'extérieur ; la salle des fêtes aura une ouverture vers l'extérieur. On va avoir là une nouvelle place dans le village. Je pense d'ailleurs que c'est un peu ce que vous aviez imaginé dans la conception du projet avec cette place qui va devenir importante pour la vie du village. Et on pourrait tout à fait accueillir régulièrement un marché de produits locaux le samedi matin. Alors pourquoi le samedi matin ? Parce que c'est le jour où les grusonnois sont demandeurs de pouvoir accéder à ce type de commerces. C'est une très bonne question qui effectivement va revenir un petit après dans d'autres questions, mais qui a toute sa place dans la mobilité et pour diminuer le recours à la voiture au sein du village. Alors est ce que vous avez des questions là-dessus, une réaction, ou une intervention ? ».

Monsieur CARETTE, Conseiller Municipal, prend la parole :

« Alors, je ne sais pas si c'est maintenant qu'il faut en parler, mais au niveau infrastructures, on a beaucoup parlé de la ligne Lille-Orchies, qui n'existe plus ; est ce qu'il y a des choses qui vont être intégrées ? ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Oui c'est en cours, cette ligne Ascq-Orchies. Plusieurs projets ont été déposés, le dernier en date serait un tram autonome, à la demande d'ailleurs, avec des heures régulières mais on pourrait également réserver à la demande : on arrive sur le quai, on appuie, et 15 minutes après la navette serait présente. Maintenant il faut attendre les financements de la Région. Ils y travaillent. On pousse avec les collègues Maires aux alentours pour arriver à débloquer cette solution qui est pour nous l'une des meilleures pour désengorger l'accès à Lille ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Sur ce sujet de la ligne Ascq-Orchies, si je peux me permettre de compléter. Je reviens aux vélos, parce que par rapport au coût d'une navette telle qu'elle est envisagée aujourd'hui, il y aurait de quoi mixer avec une véloroute. Beaucoup de gens demande une véloroute pour pouvoir accéder aux Quatre Cantons directement de Gruson avec un axe sécurisé, donc je pense toujours par rapport à ce qu'on a dit au début que pour Gruson les vélos, les vélos

électriques sur cet axe-là, sécurisé, éclairé éventuellement en solaire, pourraient être à mon avis quelque chose qui permettrait de développer la mobilité propre du village. D'ailleurs, en ce qui concerne les vélos, il ne faut pas oublier et se mettre dans l'idée que cela va se développer en vélos électriques, qui vont devenir des mini-scooters, c'est-à-dire qu'ils seront après ça un peu abrités, et l'idée c'est quand même que les gens puissent se rendre à leur travail ou faire leurs courses en vélos électriques pour ceux évidemment qui peuvent le faire.

Alors, je m'appuie toujours sur les éléments que nous avons évoqués en Commission, on avait parlé aussi des voyettes. L'une des particularités de Gruson, ce sont les voyettes, et je pense qu'à Gruson il faut soutenir la place des voyettes ; ça avait été fait par les équipes municipales précédentes déjà avec le jalonnement qui avait été fait et des noms qui avaient été indiqués. Mais il faut l'encourager et il faut surtout les préserver de manière à ce que l'on puisse avoir une mobilité au sein du village, d'ailleurs on voit de plus en plus de randonneurs qui viennent, déposent leur voiture sur le parking et qui font ce qu'on appelle le circuit des voyettes, qui est répertorié sur le site du Département. Donc pour les déplacements au sein du village, pour se rendre au marché, pour se rendre à l'épicerie future que l'on va ouvrir, les voyettes sont un axe important pour le déplacement.

Et enfin, je dis enfin par rapport au point qui ont été évoqué à l'époque, il y a l'axe vers Bouvines. Alors, l'axe vers Bouvines, au niveau déplacement piétons et vélos, il n'est pas du tout sécurisé, c'est d'ailleurs pour ça que dans le « Schéma directeur vélos », on va inciter les gens à passer par Infières, sur une voie qui sera cette fois-ci sécurisée avec une priorité aux vélos. Mais il y a aussi quelques liaisons aux abords du village qui nécessitent d'être sécurisées, notamment la petite voyette vers le Château. De même que cette entrée du village à Bouvines, il n'y a pas du tout de stationnement possible, il n'y a rien, on butte sur un mur, il y a des aménagements possibles. Alors je ne veux pas dévoiler des choses qui ont été abordé au cours de réunions techniques de la GEMAPI, c'est-à-dire tout ce qui est inondation, mais les services vous savez quand il y a eu les orages il y a quelques années, je ne sais plus, en fait l'eau vient de la Plaine, s'engouffre par-là, c'est l'entrée dans le village, ensuite elle chemine tout le long de la rue de Verdun pour terminer rue de l'Eglise à travers la pâture, etc. Donc les services de la GEMAPI envisagent un bassin tampon à l'entrée de Gruson en venant de Bouvines au Pavé de l'Arbre. Si ces travaux importants avaient lieu, je pense qu'il faudrait qu'on en profite pour aménager cette entrée de ville pour qu'il y ait des stationnements et pour sécuriser cette entrée qui n'est pas du tout sécurisée, pour faciliter la mobilité dans cette direction.

Voilà un peu les points qui avaient été évoqués pour cette première question au cours de la « Commission Urbanisme », mais je voudrai savoir si vous êtes d'accord avec ce qui vient d'être évoqué, si vous avez d'autres points à ajouter, n'hésitez pas, si quelqu'un veut prendre la parole. Toujours sur ce petit « a » de la première question ? Alors on va passer à la deuxième question.

- **Quels services du quotidien doivent être garantis à proximité immédiate (1/4h à pied ou de TC) des centres de vie (habitat, travail etc.) ? Comment le garantir ?**

Débat : Relativement à la question de Audrey tout à l'heure, on a déjà répondu à cette question. Privilégier les commerces de proximité au centre du village avec l'ambition du marché éphémère du samedi qui pourrait être une solution aussi pour faciliter le développement des services du quotidien. On a évoqué les deux projets du centre avec le Café « La Petite Suisse du Nord » et la Mairie Provisoire. Est-ce que vous avez d'autres idées ? ».

Madame DAZIN-DESLANDES, Première Adjointe au Maire, reprend la parole :

« Développer le marché du mardi ! ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Effectivement, il y a le marché éphémère du samedi, mais il y a aussi le développement du marché du mardi, et là-dessus tu veux peut-être développer l'idée que tu avais évoquée en Commission ? ».

Madame DAZIN-DESLANDES, Première Adjointe au Maire, reprend la parole :

« Oui. A ce sujet, ce que je propose, en développant le marché du mardi, je vois là un problème de place au niveau du parking du monument aux morts, parking qui sert aussi de stationnement pour les parents d'élèves de l'Ecole Pasteur, et donc l'idée que j'ai eu c'est de prolonger le parking du monument aux morts vers le fond, c'est-à-dire vers le jardin de l'Ecole Pasteur, dans l'optique d'agrandir le parking, de mettre les places de parking en épis au centre pour faire un passage pour les voitures. Ça permettrait aussi de faire une entrée au bout de ce parking ou

sur le côté qui mènerait jusqu'à l'Ecole Pasteur et donc de fait, une entrée sécurisée aussi pour les parents qui vont déposer leurs enfants à l'Ecole ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Mélanie oublie qu'il y a le monument aux morts dans l'extension, mais un monument aux morts, ça se déplace et il pourrait tout à fait rejoindre un emplacement à proximité, dans le cimetière par exemple, ou dans le fonds du parking agrandi.

Sachant que l'on est propriétaire des terrains jusqu'aux fameux espaces verts derrière l'Ecole Pasteur, et que l'on pourrait même prévoir tout au bout une petite voyette qui rejoindrait la rue de Verdun.

Cet emplacement permettrait du coup de développer le marché hebdomadaire pour essayer de lui donner une plus grande ampleur que ce qu'il a aujourd'hui, tout en garantissant les places de stationnement ».

Monsieur SIMOENS, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« C'est une bonne idée parce que la Commission de Sécurité de l'Ecole Pasteur avait identifiée l'anomalie qui est qu'en cas d'attentat, il n'y a pas de sortie extérieure autre que l'entrée principale, et cela pourrait permettre d'avoir une sortie B en cas de problème pour les enfants, donc ça pourrait régler aussi ce problème ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Vous n'avez pas l'air convaincus ? Hélène ? ».

Madame HEROGUER, Adjointe au Maire, prend la parole :

« Si, c'est l'idée de la voyette, je ne vois très pas bien où elle peut arriver ? ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Le long de la clôture de Monsieur Dufrière, par exemple ».

Madame HEROGUER, Adjointe au Maire, reprend la parole :

« Elle ferait le tour du jardin de l'Ecole ! ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Voilà, ce qui permettrait d'aller dans la rue de Verdun directement par ce parking, ça faciliterait tous les déplacements ».

Madame HEROGUER, Adjointe au Maire, reprend la parole :

« Je ne sais pas si c'est utile ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Ce sont des hypothèses. Nous sommes sur une étude, nous réfléchissons. Mais ça peut être une idée pour augmenter les places de parking, très demandées par les parents de l'Ecole Pasteur, et ça réglerait aussi le problème de la place pour le marché ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Alors, les techniciens vous diront qu'il y a des problèmes de niveaux, parce que le niveau de l'espace vert de l'Ecole est plus haut, donc effectivement il y a un peu de travail à faire. C'est un projet qui n'est pas un petit projet, sur lequel on a absolument besoin des services de la MEL pour pouvoir le réaliser.

Est-ce que vous avez d'autres choses à dire sur cette deuxième question qui concerne les services du quotidien ? Pas d'autres idées, remarques à formuler ?

Alors, on va passer à la troisième question.

- **Quels objectifs en matière de réduction de l'artificialisation en renouvellement urbain et en extension ?**

Débat : C'est une question importante. On va rentrer dans des sujets précis. Ce qu'il faut savoir, c'est que la ligne de conduite de la Métropole Européenne de Lille aujourd'hui c'est de nous inciter à utiliser les surfaces à construire dans les zones identifiées au PLU actuel en tissu résidentiel, plutôt que d'étendre ces zones sur des terrains agricoles. C'est exactement la même chose que ce qui se passe dans les grandes villes où aujourd'hui, il y a quand même pas mal de monde qui se lève pour dire : utilisons les friches industrielles plutôt que d'aller construire des

ZAC ou des ZAD à la sortie des villes, sur de nouvelles surfaces, en prenant des surfaces agricoles, il vaudrait donc mieux utiliser des friches industrielles. Nous, on se dit qu'il vaut mieux utiliser toutes les surfaces déjà urbanisables, encore faut-il que les propriétaires soient d'accord, de les identifier pour se dire s'il doit y avoir des constructions, elles peuvent se faire à cet endroit-là et si elles se font à cet endroit-là et bien il convient que nous au niveau de la Commune on est un œil dessus de manière à ce que les constructions ne se fassent pas de manière anarchique et n'importe comment. Donc, dans cette question, nous affirmons, si vous en êtes d'accord, qu'il vaut mieux dans un premier temps identifier toutes les surfaces qui sont identifiées dans le PLU comme zones constructibles en tissu résidentiel plutôt que de s'étendre sur les zones agricoles. C'est d'ailleurs cette façon de penser au niveau du village qui nous a conduits à stopper le lotissement qui était prévu à l'entrée du Pavé de l'Arbre, et que nous avons d'ailleurs voté lors d'un des derniers Conseil Municipal, pour le repasser et le maintenir en zone Agricole.

Il nous faut donc identifier les parcelles (**Le PLU actuel s'affiche**). Je vous propose donc de voir quelles sont les zones, les parcelles qui peuvent être identifiées pour du logement, du service ou du commerce. Il y a déjà eu une première proposition, un premier sujet, c'est que l'on est un peu coincé dans les zones de SPA, les zones sur le plan avec des petits carrés verts, qui sont des zones, Aude vous pouvez peut-être m'aider également sur la définition précise des zones de SPA ? ».

Madame DAVOINE, Directrice Générale des Services, prend la parole :

« Il s'agit de Secteurs Paysagers ou Arborés à Préserver. Le but de ces SPA est de préserver la qualité environnementale des sites. A ce titre, c'est assez handicapant notamment pour les propriétaires car en l'occurrence sur les trois sites ciblés au PLU actuel, Le Bois, rue Verte et rue de Verdun, les propriétaires sont dans l'incapacité par exemple de diviser leur terrain pour créer des logements supplémentaires. Ils sont également limités en termes d'extension, etc. Ça peut donc être un handicap surtout quand on parle de renouvellement urbain ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Peut-être d'ailleurs que Monsieur DUQUENNE pourrait nous expliquer pourquoi ces zones sont passées en zones de SPA, de Secteurs Paysagers ou Arborés ? Quelle en était la finalité ? Ou est-ce que c'est la MEL qui a décidé unilatéralement de les passer dans ces zones pour une raison ou une autre ? ».

Monsieur DUQUENNE, Conseiller Municipal, prend la parole :

« Tu parles de quelles zones là ? ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Toutes les zones qui sont en carrés verts ; il y a *Le Bois* ; il y a du côté de chez Monsieur Mulliez, à l'angle de la rue Verte et de la rue de Verdun ; et en face, toute la zone de chez Dossin, Dhonte et Lefebvre ».

Monsieur DUQUENNE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Il y a des zones qui étaient déjà en espaces verts, là où des lotissements ont déjà été créés dessus. On va prendre tout simplement *Le Bois*, *Les Pierrois* non ça ça date encore bien avant mais ne serait-ce qu'au *Bois*, il y avait quatre hectares là, qui viennent juste derrière chez toi, il y a même encore une maison qui vient de se construire. L'un n'empêche pas l'autre, c'était déjà classé comme ça ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Maintenant on ne peut plus, les zones qui sont en SPA, on ne peut plus diviser les parcelles. La dernière maison qui a été construite, l'a été dans le PLU précédent. Le permis a été instruit avec l'ancien PLU ».

Monsieur DUQUENNE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Je vais profiter d'avoir la parole, tout à l'heure tu parlais des zones un peu comme à Anstaing au *Petit Paris*, des zones où il y avait des usines, faudra quand même me citer où il y avait une usine à Gruson ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Non il n'y avait pas d'usine ».

Monsieur DUQUENNE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Donc il y a quand même des exceptions à certaines Communes. De la chance ou pas de chance, enfin c'est comme ça, il n'y a jamais eu d'usine à Gruson. Donc s'il y avait des secteurs, parce que j'ai quand même entendu qu'on avait abondé sur les terres agricoles, je vois mal où on n'aurait pu faire le dernier lotissement où il y en avait pour tout le monde, n'est-ce pas Thibault ? Aussi bien des maisons individuelles, des maisons doubles, des appartements en accession et des appartements, il y en a quand même vingt-quatre pour les personnes avec des moyens faibles, et qui avaient le droit d'habiter Gruson, c'est pour ça qu'ils ont pu habiter Gruson. Quant au classement des zones, nous on en avait classé une, plus particulièrement celle-là qui était terminée avant que vous n'arriviez, il y en avait une autre au bout du Pavé de l'Arbre, c'était attenante à la Commune parce qu'à l'avenir on s'est dit si on a pas une zone, j'ai bien dit à l'avenir, j'ai pas dit qu'il fallait laisser faire demain, si on avait besoin de terrains, dans ce petit coin attenante à la Commune, comme de l'autre côté tout compte fait, du fait qu'on est en déficit de zones en cessation d'activités industrielles parce qu'il n'y avait pas, et après il y a aussi quand même quelques maisons qui se bâtissent ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Donc Aimé, cette demande de classer ces terrains en SPA, ça n'a pas été une demande de chez vous ? Ça été fait par la MEL. Parce que c'est au nouveau PLU2 que ça été basculé ».

Monsieur DUQUENNE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« La MEL c'est sûr qu'elle applique, enfin elle essaye de faire appliquer à toutes les Communes presque la même chose ; elle essaye de généraliser non pas son propos mais son comportement avec toutes les Communes et Dieu sait sur 95 Communes aujourd'hui, il y a quand même beaucoup de Communes rurales, la preuve les dix qu'on a récupéré, excusez-moi du mot, parce qu'ils ont choisi de venir à la MEL plutôt que d'aller dans d'autres syndicats, il y en avait un à côté de chez nous qui a déjà dû doubler, il y en avait 18 il y en a maintenant 36, Pévèle-Carembault, parce qu'ils ne souhaitaient plus ou qu'ils ne pouvaient plus, parce qu'il fallait je sais plus combien d'habitants pour faire un syndicat intercommunal, donc là il y en avait 36, mais les deux fois cinq qui a eu dans les Weppes et à côté à Carembault, ils ont choisi la MEL, ça c'est le problème de ces dix Communes là. Mais regardez bien la Communauté Urbaine de Lille c'est la Communauté où il y a le plus de Communes à l'intérieur, pourquoi ? Parce que la plupart sont des petites Communes rurales. C'est pour ça, qu'en France, il n'y en a pas beaucoup, il doit y en avoir 15 aujourd'hui de Communautés Urbaines ; et bien, on se ressemble au niveau des communes rurales et après il y a les villes, c'est pareil tout compte fait, il n'y a pas tant d'habitants à Lille, qu'à Lyon ou Marseille. Lille heureusement qu'il a quand même récupéré Lomme, Hellemmes, autrement Lille c'était 180 000 habitants, maintenant il est à 220 000 parce qu'il a récupéré Lomme et autres, c'est pour ça, mais il n'y a pas de grosses villes comme dans les autres Communautés Urbaines ».

(Problème de micro).

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Il n'y a plus de micro, on va devoir parler plus fort. Donc la question est : est-ce que pour ces zones qui sont actuellement en Secteurs Paysagers ou Arborés, on pourrait demander à ce qu'elles soient libérées de ce classement pour repasser en tissu résidentiel, ça ne veut pas dire qu'on va construire à gogo, ça veut dire qu'on facilite les constructions ? Est-ce que c'est bien, pas bien. Personnellement, je suis circonspect par rapport au Bois, parce que Le Bois est un espace quand même privilégié ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« C'est cela que j'allais montrer. En fait, je vais vous montrer sur le plan, c'est cette parcelle du Bois qui pose question. Est-ce qu'on l'enlève ou pas du Secteur Paysager ou Arboré, à nous de décider ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Vous en pensez quoi ? Vous avez un avis là-dessus ou il vaut mieux préserver cette zone telle qu'elle est en fait, et éviter que sur les deux parcelles du bas, sur les terrains de Messieurs Dhonte et Lefebvre, je cite les noms car je ne peux pas faire autrement, et à l'angle de la rue Verte et en face, il n'y a pas de raison qu'on ne puisse pas diviser les terrains qui sont grands pour éventuellement un jour y faire des constructions.

Ensuite, nous avons au niveau de la Commission, on a évoqué les terrains privés communaux qui se trouvent derrière le béguinage. Nous avons l'ambition de les vendre pour construction de trois ou quatre maisons, derrière le béguinage sur la partie où il y avait auparavant un cheval et qui n'était pas utilisé et que l'on utilise aujourd'hui pour y mettre les déchets végétaux de la Commune. C'était donc un deuxième endroit.

Et puis, on va rentrer maintenant au niveau des parcelles qui ont été évoquées lors de la Commission, mais la liste n'est pas limitée, si vous avez d'autres idées.

Il y a donc la propriété de Monsieur Desfontaines, dont les travaux sont en cours, donc là le coup est déjà parti. Il envisage de construire cinq ou six maisons.

Il y a ensuite la propriété Guillaume, le réparateur de vélos : il y a là une enclave. Il y a eu des modifications pour la parcelle d'à côté, qui est passée en constructible sans que l'on sache le pourquoi du comment, et donc il va y avoir une maison. Mais la parcelle d'à côté, qui est vraiment contiguë, et enclavée par rapport à une zone constructible, on se demandait pourquoi on ne proposerait pas d'étendre la partie en tissu urbain ».

Monsieur DUQUENNE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Et l'accès ? ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Il se fera par le chemin de Bouvines. La maison qui va se construire va devoir retravailler l'accès comme c'est prévu au permis ».

Monsieur DUQUENNE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« C'est communal ça ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Oui. Ensuite, on avait identifié les propriétés de Monsieur Chombard. C'est en plein cœur de ville. C'est une zone qui est privée. Si un jour, Monsieur Chombard venait à vendre ses terrains, il faut qu'on ait pu identifier dans le cadre de notre Commune que c'est un endroit où l'on souhaiterait qu'y soit construit un tissu résidentiel qui soit limité ou pas limité, avec éventuellement un commerce, quand on voit la situation dans lequel il est, si on veut développer des commerces à Gruson, c'est une emplacement assez centralisé et donc, comme je vous l'expliquais au début de notre débat, toutes ces propriétés dont on parle, sont des propriétés privées. On dit donc simplement aujourd'hui que si un jour ces propriétés venaient à être à vendre, pour bâtir, pour une opération de construction, nous les avons identifiées et nous souhaitons que l'on puisse avoir ce qu'on appelle un sursis à statuer, de manière à ce que nous puissions demander à ce que par exemple il y ait un espace de rencontre qui soit intégré dans le projet ou d'autres aménagements en termes de quantité de logements construits ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Ce n'est pas du tout un sursis à statuer Thierry, excuse-moi, mais c'est ce qu'on appelle une OAP : une Orientation d'Aménagement et de Programmation. C'est juste pour être vigilant à ne pas faire n'importe quoi. Bien sûr, ces propriétés sont des terrains privés. Mais le jour où les propriétaires viendraient à vendre, de ne pas se faire acheter par un promoteur qui nous fasse cinquante logements en plein milieu. C'est surtout ça, être vigilant à ne pas faire n'importe quoi comme construction. Ce n'est pas du tout à l'ordre du jour aujourd'hui, c'est bien dans l'éventualité dans quelques années si ces terrains étaient à vendre, de faire attention en mettant cette OAP pour dire voilà vous avez autant de m² par logements, etc. C'est être vigilant à ne pas faire n'importe quoi, c'est surtout ça ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Merci de cette précision Monsieur le Maire. Alors, en fait on a regardé et ce sont surtout des propriétés qui appartiennent à des exploitants ou d'anciens exploitants agricoles, forcément, ce sont eux qui ont, aujourd'hui dans le cœur du village sur des zones de tissu résidentiel, les plus grandes surfaces.

Après la propriété d'un actuel exploitant, Monsieur Chombard, il y a aussi les propriétés de Monsieur Defenin, rue Verte, avec des terrains à l'arrière sur lesquels il faut avoir une attention, une vigilance pour l'avenir, si vous en êtes d'accord.

Il y a également la propriété Rooryck, qui se trouve rue de Verdun, et qui elle aussi, comme celle de Monsieur Chombard, se trouve au cœur du village avec une surface importante sur laquelle il conviendra d'avoir un œil pour

que le jour où s'il le souhaite il n'y ait pas un hangar qui vienne sur vingt mètres de hauteur ; c'est vraiment une zone que nous avons identifiée comme une zone sensible au cœur du village sur laquelle nous devons avoir un regard, pas notre mot à dire mais un regard, sur ce qui va s'y faire demain.

Ensuite, il y a la propriété Maniglier. C'est aussi en plein cœur du village, une grande propriété privée sur laquelle on ne peut pas ne pas avoir un œil et se dire demain si cette propriété est vendue pour construction, on ne peut pas laisser faire tout et n'importe quoi, et le PLU aujourd'hui pourrait permettre une densité importante donc si on est pas vigilant sur ces terrains-là, on risque d'avoir quelques déboires sur une propriété qui est magnifique sur laquelle par exemple, on pourrait très bien je pense, Aude me dira peut-être le contraire, dire qu'il faut conserver les arbres, parce qu'ils sont classés, qu'ils sont magnifiques et que le projet de construction que vous faites doit tourner autour ou doit tenir compte de cette spécificité.

Ensuite, il y a le terrain de Monsieur Duquenne, qui est aussi dans la zone de tissu urbain, qui est aussi une belle surface, si un jour il y avait des projets sur cette zone, et bien c'est vrai que nous l'avons également identifiée et on voudrait que la Mairie puisse avoir un œil sur ce qui va un jour s'y passer ».

Monsieur DUQUENNE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« C'est vrai que c'est peut-être plus pratique pour certains, mais c'est un inconvénient aujourd'hui qu'il n'y ait plus de COS ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Oui c'est tout à fait ça, c'est une très bonne remarque, c'est pour ça qu'on doit être très vigilant ».

Monsieur DUQUENNE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Mais malgré tout, par rapport à ce qu'il y a autour, pour moi c'est la ferme, mais derrière trois ou quatre maisons identiques à celles qui sont à côté c'est pas mal, ça se mélange bien avec l'existant ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Exactement ».

Monsieur DUQUENNE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Par contre, il y a de temps en temps des endroits où les fermes sont divisées en trois... ce n'était pas le cas quand tu as bâti. Nous, on avait bien dit trois très bien. Je dis ça... un petit rappel ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« C'est justement pour que ça n'arrive plus ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Justement, comme vous parlez du COS Monsieur Duquenne, je repense au projet de chez Bernard Desfontaines, il faut quand même savoir que le premier promoteur qui est venu nous voir nous a proposé 35 logements ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Qui avait proposé 35 logements ? ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Un des premiers promoteurs qu'on a reçus. Bernard n'en a pas voulu mais c'est pour éviter ce genre de chose qui pourrait arriver demain et laisser à nos successeurs après ce mandat, le pouvoir d'avoir l'œil dessus et de pouvoir dire, nous à la Commune, ça se passera administrativement ».

Monsieur DUQUENNE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Ça revient à dire ce que j'ai dit avant, on ne va pas se laisser mener par la Communauté qui laisse faire, je ne vais pas dire tout et n'importe quoi, excusez-moi, même si on m'entend parler ce n'est pas un problème, moi j'ai été longtemps assez à la Communauté, on avait quand même des choix à faire par rapport à notre Commune particulièrement. Les 35 logements comme tu viens de dire, ça ne va pas se faire tant mieux ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« On a notre mot à dire quand même, bien sûr on doit se plier à certaines règles de la MEL, mais on a notre mot à dire aussi, on doit faire attention ».

Monsieur DUQUENNE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Je ne cite personne mais qui est le gars qui accepterait ça. Alors c'est sûr que c'est à nous à mettre une interdiction catégorique, là je soutiens. Après avoir vécu ce que j'ai vécu, c'est quand même ma cinquante et unième année au Conseil, j'écoute et je vois ; et on était quand même un village, un village pas une ville, par contre il y a des mots qui sont marqués sur la route, je préfère garder le mot village, l'un des plus beaux villages de France puisqu'on a un bouquin là-dessus ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« J'en étais donc arrivé à votre propriété Monsieur Duquenne, qui est dans la zone de tissu urbain et qui nécessite de notre part effectivement et de la Commune un œil averti.

Ensuite, il y avait le terrain derrière la *Clef des Champs*. Il reste une bande de terrain le long de la *Clef des Champs*, qui est en tissu urbain. Il est évident que vu la qualité du lotissement la *Clef des Champs* à cet endroit-là, on doit avoir un œil dessus pour qu'il y soit construit une harmonie avec ce qu'il y a autour, c'est exactement ce que vous venez de dire d'ailleurs Monsieur Duquenne.

On parlait tout à l'heure de la propriété Guillaume qui est actuellement en terrain Agricole et qui est une enclave que l'on pourrait peut-être proposer en tissu urbain ; mais il y a également la pâture de la rue Neuve, pâture qui est également une enclave, c'est une zone agricole, et c'est vraiment une enclave dans le tissu urbain ; donc je pense que c'était une proposition qu'avait faite Audrey, par rapport à ceux qui circulent dans le village, donc à cet endroit-là, il est possible d'avoir une construction demain à condition qu'elle soit raisonnée et sur laquelle on puisse avoir notre mot à dire.

On a évoqué également le long du début du chemin des *Cinq Bonniers*, donc actuellement utilisé par les *Pépinières Ceugnies*. Là, il y a une enclave et il y a des terrains constructibles et c'est un endroit important du village sur lequel on voudrait avoir un œil sur les constructions futures et puis régler ce problème derrière des parcelles qui ont été coupées en deux en espaces jardins et qui vont être remis en constructibles. On n'a jamais su pourquoi elles étaient passées pour moitié en NJ ; regardez, c'est comme si au bout de votre jardin, on avait coupé votre jardin en deux et que vous ne pouviez plus construire ; les gens n'avaient rien demandé, enfin c'est ce qu'ils ont dit et donc il est probable que cette zone voit arriver des constructions ».

Monsieur DUQUENNE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Encore une fois, c'est décidé par la MEL. Tu as répété souvent d'être vigilant, mais là c'est être plus que vigilant qu'il faudra être ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Oui, là ils ont reconnu que c'était une erreur. Ils vont la rectifier ».

Monsieur DUQUENNE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Je leur avais déjà dit. En plus, ce sont des parcelles ménagères ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Oui, exactement, des jardins ouvriers ».

Monsieur DUQUENNE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« On n'utilise plus le terme maintenant mais si on les a divisés, c'est parce que les gens trouvaient qu'avec 1 600m² c'était trop donc on divise en deux et on domine quand même plus, je sais ce que c'est que de travailler la terre : l'ordure pousse parfois plus vite que les récoltes, enfin c'est ça le problème des jardins ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Donc, cette zone le long du chemin des *Cinq Bonniers* était une zone que nous avons également identifiée pour y avoir une vigilance importante.

Ensuite, il y a le terrain en espaces verts qui a été également cité en Commission : l'espace vert des Buissons. L'espace vert des Buissons est en zone de tissu urbain constructible et c'est une réserve, alors vous pouvez peut-être nous dire un petit mot là-dessus aussi ».

Monsieur DUQUENNE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Quand on a repris la voirie des Buissons, on la remise dans les voiries Communales. A l'époque, c'est l'entretien qu'ils faisaient eux-mêmes, il y en a quelques-uns qui habitent aux Lupins ici. Là, C'est quand même un secteur important, et l'espace vert on n'avait pas voulu le reprendre ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Donc le terrain d'espace vert des Buissons sur lequel d'ailleurs on avait aussi envisagé d'y faire un espace de jeux pour les enfants, puisqu'il est accessible par le chemin qui mène à la rue du Maréchal Leclerc ».

Monsieur DUQUENNE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Attention, pour beaucoup de lotissements, il y avait une obligation de faire un espace vert à l'époque, c'est d'ailleurs pour ça qu'il y a un panneau de basket aux Buissons et il y avait une obligation de laisser un espace vert avec un style terrain de jeux si on peut dire pour les enfants des lotissements. Aujourd'hui, tu envisages autre chose ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Dernier point qui avait été évoqué en Commission, c'était la transformation du terrain de football qui est en zone UEP aujourd'hui, il n'y a qu'une zone comme celle-là dans le village, UEP c'est Equipement Public, en zone urbaine de centralité, pour permettre la construction éventuelle de logements sur une partie du site. Aujourd'hui, dans notre réflexion, on avance sur l'aménagement de ce qu'on appelle la phase trois du projet pour y aménager des jeux pour les enfants, réaménager le terrain de pétanque, on voudrait y faire un accueil pour les randonneurs avec un espace couvert, un espace pique-nique et une fontaine à eau ; et certaines personnes sont venues nous voir pour nous proposer de construire sur une partie du terrain de football, éventuellement le long du cimetière, ou le long de la rue Calmette. Sachant que la vente d'éventuels terrains pour construire sur tout ou partie nous permettrait de financer les équipements que l'on ferait à côté. Sur ce terrain effectivement on réfléchit comme je viens de vous l'expliquer à une aire de jeux pour les plus petits et éventuellement à d'autres équipements, mais pour l'instant on ne peut pas faire grand-chose puisqu'il est en UEP, donc on proposait de demander à le requalifier en zone urbaine de centralité, sur une partie, pas sur l'intégralité.

Une dernière chose qui avait été évoqué, qui est intéressante de discuter ce soir, ce sont les terrains qui se situent le long de la Marque. A un moment donné, on s'est dit ce serait bien d'avoir un skate-park, un city-park pour les enfants, sauf que ce sont des équipements qui sont très bruyants et qu'il vaut mieux éviter de mettre à proximité des logements et nous avons évoqué les terrains dont nous sommes propriétaires, actuellement exploités par Monsieur Defenin, le long de la Marque, c'est-à-dire quand vous prenez le parking de la Marque, vous avez un chemin qui part derrière et là on arrive sur des pâtures où il y a des chevaux, ces deux pâtures là sont exploitées par Monsieur Defenin, plus une troisième avec une haie d'arbres entre les deux qui est exploitée par Monsieur Chombard, mais ces terrains sont propriétés de la Commune. Ce sont des zones aujourd'hui vertes, dans un corridor vert, mais ce projet existe et nous y avons une attention particulière pour éventuellement y faire un équipement sportif pour nos jeunes et nos enfants. Si c'est un équipement un peu plus bruyant ou un peu plus festif, j'ai remarqué que dans les villages avoisinants, ce type d'équipement est plutôt mis en sortie, en extérieur de village ».

Monsieur TISON, Conseiller Municipal, prend la parole :

« Moi je pense qu'il y a deux choses. Il y a le skate-park effectivement qui doit être situé à la périphérie, par contre le city-park à cet endroit-là je pense que ça serait une erreur, c'est un équipement qui pourrait être utilisé par les écoles et je pense que ça serait une erreur de le mettre en périphérie ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« On vous a listé la quasi-intégralité de ce que l'on a évoquée en Commission ; j'en ai oublié une, mais qui est en cours et sur laquelle il faudra qu'on ait une attention, c'est le terrain de Monsieur Behaguel à l'angle de la rue Verte et de la rue Calmette qui est d'après ce que j'ai entendu en train de préparer une demande de division pour construire des maisons sur cet ensemble.

En fait, il faut que l'on se pose bien la question de l'orientation politique de la Commune quant aux divisions de parcelles. Je suis en train de vous expliquer depuis tout à l'heure qu'on a identifié ces parcelles et qu'on est train de dire, à Gruson, si le Conseil en est bien d'accord, on va plutôt utiliser les grands terrains qui sont dans le tissu

résidentiel donc avec des parcelles plus petites qui ont peut-être du coup une population un petit peu différente que celle qui est en place aujourd'hui, plutôt que de faire comme l'avait envisagé à l'entrée du Pavé de l'Arbre l'équipe municipale précédente des nouvelles constructions sur des terrains agricoles. Il faut qu'on soit tous bien d'accord sur cette question de politique de développement de la Commune, sachant qu'on va l'affirmer aujourd'hui dans le cadre de notre PADD, de notre discussion, de notre débat de ce soir. La plupart des projets se réaliseront, de ce qu'on a évoqué aujourd'hui, avec les équipes municipales qui vont nous succéder, mais qui auront grâce à ce qu'on a évoqué notamment ce soir la possibilité de s'exprimer sur ces terrains. Mais clairement, est ce que vous êtes bien d'accord sur le fait qu'on est identifié ainsi ces zones plutôt que d'aller sur l'extension du côté de la Plaine ou du côté de Bouvines ou je ne sais quoi ? »

Monsieur TISON, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Moi j'ai une crainte sur la densification du village. On a la chance d'avoir un village assez aéré et j'ai une crainte que ces parcelles, qui seront coupées, densifient un peu trop le village, et du coup se retrouver avec un village qui perdrait un peu de ce côté-là ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« C'est pour ça que l'on fait ça, c'est qu'on ne veut pas qu'ils densifient énormément. Donc, en mettant ces fameuses OAP dessus, au lieu d'avoir trente maisons, t'en aura quinze parce que tu en auras demandé quinze. Mais je comprends ».

Monsieur TISON, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« On pourrait l'avoir sur la périphérie, d'avoir une contrainte de se dire il y a un nouveau terrain, ce qui a été fait sur une partie de la *Clef des Champs*, l'autre est nettement plus dense, mais un nouveau terrain avec des réglementations d'espace ».

Monsieur SIMOENS, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Du coup ça peut faire double effet, car si tu ne bloques pas ces terrains, tu n'es pas à l'abri que sur l'un des terrains, ils construisent quinze ou vingt maisons dessus. Ça fera alors double densité ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Ce que dit Thibault, c'est qu'il faudrait aller plus loin. C'est-à-dire quand même cibler les terrains agricoles où l'on pourrait construire ».

Monsieur TISON, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Oui ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Je vais prendre un exemple. J'ai vu construire le hangar de Monsieur Chombard ; on ne peut pas dire que ce soit harmonieux. Tu vois, à cet endroit-là, moi je serai content de le voir partir, de le voir par terre et un jour d'avoir des maisons aérées à cet endroit-là. Alors, maintenant, il y a d'autres endroits où effectivement on est content d'avoir un peu d'espace, donc peut être qu'on peut se limiter. J'ai évoqué ce soir, deux endroits qui sont actuellement en terrains agricoles et qui pourraient repasser à notre demande en tissu urbain. On peut ne pas le faire, mais bon ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Peut-être que Thibault a des idées ? »

Monsieur TISON, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Non je ne me suis pas penché sur le sujet, je ne vais pas rentrer dans le détail, mais simplement, on ne va pas nommer le nom des personnes pour lesquels on pourrait ou non scinder les terrains, mais dans l'idée, c'est bien de préserver et ça fait partie du PLU mais l'idée général est bien de préserver en tout cas ce côté où on a de l'air dans le village et je vais peut-être les nommer, mais Anstaing aujourd'hui ça été complètement dénaturé ».

Monsieur SIMOENS, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« C'est justement un moyen pour bloquer les constructions importantes au cœur du village. Pour moi, c'est une aubaine de pouvoir bloquer ces terrains pour les limiter ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Alors, on ne va pas les bloquer, les propriétaires sont chez eux, ils font ce qu'ils veulent de leur terrain. Mais on va avoir un œil pour orienter et limiter les constructions. On va les accompagner pour que ce soit harmonieux pour le village, c'est ça notre volonté. Donc en les identifiant on pourra ne pas laisser faire des constructions ».

Monsieur SIMOENS, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Chez Bernard Desfontaines, c'est un bon exemple, parce que là heureusement que le propriétaire n'a pas été vénal en acceptant le projet de 35 logements ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Ça aurait été de la folie, à l'entrée du village, 35 logements ».

Monsieur SIMOENS, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Et puis le stationnement, les gens se garent où ? Deux voitures par logement ; la circulation ».

Monsieur DUQUENNE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Déjà six sur ce terrain-là, c'est sûr que quand les hangars seront partis, le terrain fera beaucoup plus grand, mais c'est amplement suffisant. 35, ils viennent là pour gagner de l'argent, il ne faut pas vous embêter. C'est pour ça que c'est bien, on est propriétaire de pas mal d'espaces verts, et là il avait raison, en disant attention qu'on ne soit pas serré les uns sur les autres dans Gruson. Et si nous on a laissé des espaces verts, la preuve où Thierry met ses chevaux, on a dit on se limite à ça et on garde, on l'on a même appelé le poumon vert au milieu du village, je ne dis pas qu'on va pu respirer à Gruson, mais d'après ce que j'ai entendu, ça va peupler et entraîner des problèmes de circulation, on y va tout droit ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Mais c'est pour cela qu'on le fait, c'est pour ne pas faire n'importe quoi ».

Monsieur DUQUENNE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Même déjà avec ce qu'on a évoqué, où il y aura possibilités de construire... ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« On est sur des terrains privés. C'est pour cela qu'on doit être vigilant ».

Monsieur DUQUENNE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Oui ceux-là, mais la Commune va en perdre quand même quelques-uns, des terrains qu'on a acquis nous. On a quand même acheté 15 000 m², pardon 14 900 : terrain de foot, j'en passe et des meilleurs. Ça n'appartenait pas à la Commune et si on n'avait pas fait ça à l'époque, avec mon Conseil bien sûr, la propriété du Bois serait arrivée à deux mètres de ce terrain, sur lequel on a fait les salles. Il n'y avait qu'un petit chemin de deux mètres de large et après c'était à deux propriétaires différents, pour finir on a acheté en deux fois, parce que ça nous a grevé le budget un bon coup, mais enfin bref, même si on ne payait pas cher à l'époque ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« On est dans la même optique Aimé, on ne veut absolument pas dénaturer le village ; on veut continuer à rester comme ça dans notre beau village ».

Monsieur TISON, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Il y a bien deux sujets. Il y a les terrains de propriétaires qui pourraient être scindés et après il y a les terrains communaux. Moi je trouverai très dommage de casser ce centre village avec un espace vert comme ça, pour moi c'est une richesse du village, et d'y mettre trois ou quatre maisons, je comprends bien qu'il faut financer les projets mais je préfère me passer de jeux d'enfants que d'avoir des constructions ».

Madame DAZIN-DESLANDES, Première Adjointe au Maire, reprend la parole :

« Est-ce qu'il y aurait moyen de garantir une superficie minimale dans les terrains qui pourraient être mis en vente, pour éviter une densification trop importante ? ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Alors, malheureusement non, avec le PLU, comme on le disait tout à l'heure, il n'y a plus de COS donc tu ne peux pas le garantir ».

Monsieur DUQUENNE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Il décide de là-bas, j'ai horreur de ça, entre nous cela dit ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Et comme on parle en densité, ça dépend de la zone, en moyenne c'est 30-40% d'emprise au sol. C'est pour cela qu'il faut être très vigilant ».

Madame VANHERSECKE, Conseillère Municipale, reprend la parole :

« Je pense qu'il faut être vigilant mais en même temps, vu le prix du m² à Gruson, il faut aussi pouvoir favoriser l'accession à la propriété des primo-accédant etc. et en scindant certaines propriétés justement, ça peut permettre d'avoir des propriétés plus petites mais de permettre à certaines personnes de pouvoir acheter à Gruson, ce qui n'est pas forcément possible aujourd'hui. Je pense qu'il faut concilier les deux pour permettre à de nouvelles personnes d'acheter à Gruson ».

Monsieur CARETTE, Conseiller Municipal, prend la parole :

« Je voulais rejoindre un peu ce que disait Audrey. En fait, l'objectif est de trouver quand même des surfaces et il y a quand même des grands terrains à Gruson, tout en se disant c'est la possibilité d'étendre la Commune sans pour autant consommer des terrains agricoles. Ça permet donc de donner la possibilité à des gens qui ont moins de moyen peut-être de passer en acquisition et après ce qu'il faut demander à la MEL c'est que tout cela doit s'insérer dans le cadre d'un village et donc de nous permettre et de nous donner des outils pour, je ne vais pas dire contrôler les constructions, ce n'est pas ça, mais faire en sorte que le cadre du village soit préservé même si les surfaces se réduisent sur certaines propriétés. Je crois que c'est ce que nous demande la MEL : que voulez-vous en tant qu'élus pour la construction de votre village. C'est ce qu'on vient d'évoquer et l'idée, c'est certain, c'est de garder ce cadre tel qu'il existe aujourd'hui et même de l'améliorer d'ailleurs sur certains points. Si on prend les anciennes bâtisses qui appartiennent à des fermiers, c'est vrai que l'opportunité est de se dire que si ces terrains sont vendus un jour, c'est de les préserver pour qu'ils soient aménagés de façon plus harmonieuse pour notre village dès lors qu'ils sont d'accord ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« De toute façon, j'entendais tout à l'heure, on va voter, non on ne vote pas aujourd'hui, on est là pour débattre, on prend en compte tous les propos évoqués et ça sera transmis ensuite à la MEL. Mais il y aura des ajustements comme vous venez de le dire sur cet équilibre qu'il faut trouver ».

Monsieur TISON, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Je n'ai pas les bons termes là-dessus parce que je ne suis pas du tout spécialiste sur ça, mais en termes de logements sociaux, il y a des obligations ? ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Non il n'y a pas d'obligation pour Gruson. Il y a une obligation quand tu atteins un certain nombre de constructions. Après 14 logements, tu es obligé de faire des logements sociaux, sinon non on n'est pas tenu par une obligation particulière ».

Monsieur TISON, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Et doit-on en tenir compte ? ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Ça peut être un choix politique. Est-ce qu'on n'attend pas 14 logements et on en fait de temps en temps. Les primo-accédant ou autres, c'est ici que l'on en débat aussi. Est-ce qu'on veut apporter de la mixité dans toutes les opérations ? ».

Monsieur TISON, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Ça rejoint ce que disait Audrey ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Oui tout à fait, c'est ce que disait Audrey tout à l'heure, et c'est ici aussi que l'on doit dire si c'est effectivement pertinent. C'est pour cela qu'on pensait d'ailleurs sur le terrain de foot faire la continuité du béguinage, c'était une idée, on l'évoque c'est tout, on débat, on est d'accord ou pas d'accord, pourquoi pas de petits logements pour de plus faibles revenus. On doit mélanger, on doit faire attention aussi à nos écoles ; elles sont en bonne santé en ce moment, mais ça peut très vite basculer. Il faut s'intéresser à tout ça bien sûr. Ça rentre totalement dans ce PADD ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Est-ce que vous avez d'autres remarques par rapport à notre Plan Local d'Urbanisme et de ce qu'on vient de dire sur, je vous rappelle quand même la question parce que c'était un point important : Quels objectifs en matière de réduction de l'artificialisation en renouvellement urbain et en extension ? On a évoqué, point par point et nominativement chacune des parcelles. La liste n'est pas fermée, s'il y avait d'autres choses qui ressortaient, il faudrait les évoquer, néanmoins, je vous propose de passer à la question suivante.

- **Faut-il définir une stratégie de compensation entre la renaturation des zones les plus urbaines et la réponse aux besoins dans les extensions les mieux placées ?**

Débat : Autrement dit, est ce qu'il faut compenser lorsqu'il y a beaucoup de constructions avec le développement des zones de nature ? Par exemple, remplacer un hangar agricole par des constructions qualitatives et réintroduire un écran de verdure. Nous on a la chance d'avoir un village qui est quand même aujourd'hui assez vert, c'est ce que tu viens de dire d'ailleurs. Ce que j'entends c'est que vous souhaitez, nous souhaitons le conserver. On n'a quand même pas besoin de compenser, il ne faut pas exagérer quand même, on ne va pas compenser avec des espaces verts la construction du lotissement de la *Clef des Champs*, on n'en a pas besoin ; c'est déjà très aéré, très vert, donc cette question est plus pour des villes ou des villages plus urbains, parce que je vous rappelle que ce sont les mêmes questions pour l'ensemble des villes de la MEL. Il y avait quand une proposition que tu avais évoqué Mélanie, c'était imposer de façon plus drastique des revêtements drainants dans les autorisations d'urbanisme pour mieux gérer les risques d'inondation ; c'est-à-dire que pour éviter que l'on fasse des entrées en enrobé et que l'on privilégie de plus en plus des matériaux absorbants, mais ça c'est déjà dans le PLU, si vous regardez la construction de ce bâtiment-ci, ils nous ont déjà imposés des noues qui se trouvent autour du bâtiment, dans lesquelles viennent se déverser les eaux de pluies qui vont s'infiltrer au maximum dans le sol avant de partir en rejet en cas de trop grand volume. Cela dit, tu as raison, il y a quand même pas mal de constructions qui se font, les gens ne s'embêtent pas, avec des enrobés à l'entrée, des enrobés partout et je pense qu'effectivement c'est une bonne proposition que de dire, il faut inciter voire être plus vigilant sur les surfaces absorbantes dans les constructions nouvelles.

Est-ce que vous avez quelque chose à dire sur cette question de la stratégie de compensation entre la renaturation des zones les plus urbaines et la réponse aux besoins dans les extensions ? ».

Madame DAZIN-DESLANDES, Première Adjointe au Maire, reprend la parole :

« Dans l'objectif de végétaliser toutes ces nouvelles habitations, constructions, je proposais d'offrir aux nouveaux arrivants un bon d'achat aux Pépinières dans le but d'acheter un arbre, un arbuste, afin de végétaliser les jardins. J'ai fait le constat notamment dans la *Clef des Champs*, qu'il y a beaucoup de jardins qui ne sont pas végétalisés ; à part la pelouse et des claustras, il n'y a pas de haie, il n'y a pas d'arbuste, il n'y a pas d'arbre et donc je me suis dit pour inciter les nouveaux arrivants, notamment pour les nouvelles constructions, et bien d'offrir un bon d'achat pour les inciter à mettre des arbres dans leurs jardins ».

Monsieur TISON, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Est-ce que c'est une question de moyen ou est-ce que c'est une question de volonté ? Je ne crois pas. Je ne pense pas que ce soit une question de bons d'achat qui fait que ; est ce que la Commune ne peut pas faire une réglementation ? ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Là on parle de propriétés privées. Tu ne peux pas te substituer à un privé donc c'était juste pour lancer l'idée qu'en voyant cet arbre planté, pourquoi pas en mettre un deuxième ? C'est l'idée de créer un dynamisme. Maintenant, c'est de l'entretien et je comprends que certains ne le souhaitent pas ».

Monsieur TISON, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Oui mais c'est un peu de l'assistanat alors que l'obligation de ! ».

Monsieur SIMOENS, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« C'est peut-être aussi la peur de réduire les terrains. Ce sont déjà de petits terrains et une haie c'est 60cm, ça peut-être un mètre quand elle est mal maîtrisée ; c'est peut-être logique ».

Monsieur TISON, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« J'aime bien l'idée d'inciter à arborer, mais le bon d'achat qui me gêne un peu, mais ce n'est qu'un avis personnel ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« On peut carrément leur offrir l'arbre directement ».

Monsieur TISON, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Après, c'est toujours pareil, je dis ça mais je n'ai pas de solution à t'apporter ».

Madame DAZIN-DESLANDES, Première Adjointe au Maire, reprend la parole :

« Le but c'est vraiment d'inciter à planter des arbres. Gruson, c'est verdoyant, c'est arboré et c'est ce que l'on souhaite à mon avis pour les prochains projets. Notamment, il y a un projet de dix constructions, et je me dis que ça va être de petits terrains aussi et le but c'est d'inciter à mettre des arbres pour respecter le cadre de Gruson ».

Monsieur TISON, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Il y a des règlements de copropriété, j'imagine ; et ça la Commune n'a pas de regard dessus ? ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Non. Pour l'instant non, dans le cadre des copropriétés non, mais justement les projets que l'on a identifiés aujourd'hui, on pourra via une OAP susciter et accompagner les propriétaires et les promoteurs dans leur construction. Donc on pourra effectivement leur demander de mettre plus d'arbustes et non pas seulement de la pelouse ».

Monsieur SIMOENS, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Oui parce que pour les dix maisons, ça va être un promoteur unique ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Oui c'est Loginor ».

Monsieur SIMOENS, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Là je pense qu'il est trop tard, mais on aurait pu les contraindre et leur demander de végétaliser, un peu comme aux Lupins. Je trouve que ce lotissement a été très bien fait. Ils ont tout de suite planté ; et aujourd'hui, on voit que ce lotissement est magnifique. Mais c'est au départ qu'il faut le faire. Après individuellement, c'est compliqué car tout le monde fait sa propre décoration dans son jardin. Mais là il y a une harmonisation qui a été faite et bien faite. Ce qui est dommage c'est que ça n'a pas été fait partout. Et est-ce qu'il est trop tard ? Il n'est peut-être pas trop tard ? C'est peut-être là où la Mairie peut intervenir, financièrement ou je ne sais pas. Tu parlais d'offrir des arbres avec un bon cadeau, peut-être en parler avec le promoteur dès demain, comme ça a dû être fait aux Lupins, parce que je pense qu'à l'époque, je n'étais pas là, mais les propriétaires n'ont peut-être pas eu d'autre choix que de planter d'office ».

Monsieur HAUTCOEUR, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Pour certaines plantations mais pas pour tout ».

Monsieur SIMOENS, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Oui on voit bien que ce sont toujours les mêmes arbres, donc on peut imaginer que le fonds a été fait par le promoteur ».

Madame HEROGUER, Adjointe au Maire, reprend la parole :

« Il y avait un architecte qui a fait un projet global et tout a été intégré ensuite »

Monsieur SIMOENS, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« C'est peut-être possible d'en parler avec le promoteur ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« On le note et on va se rapprocher de Loginor, c'est une bonne idée ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Je propose de passer à la question suivante.

- **Fixe-t-on des objectifs de densité dans les secteurs les mieux desservis en transport collectif et en services et équipements du quotidien ? Quelles sont les conditions d'une densité acceptable et heureuse sur notre territoire ?**

Débat : Je pense que l'on en a déjà bien parlé, même si ce n'était pas la question donnée. Au niveau des équipements du territoire de Gruson, en arrêts de bus, je pense qu'on est bien équipé et on n'a pas de demandes supplémentaires. Et il n'y a pas d'intérêt à densifier outre mesure dans les secteurs que l'on vient d'évoquer. Je pense que cette question a été évoquée précédemment.

Dernier paragraphe de la question numéro une. On y aura passée du temps.

- **Quelle stratégie pour les ouvertures à l'urbanisation : critères d'ouverture, priorisation des besoins et compensation ?**

Débat : Là-dessus, il y a le débat sur la mixité sociale que l'on a abordé tout à l'heure. Aujourd'hui, on n'a pas d'obligation proprement dite à Gruson mais on peut penser quand même que notre stratégie de couper certaines propriétés permettra à des primo accédant de venir, c'est ce que nous avons évoqué tout à l'heure.

Maintenant, le village est assez attractif, il faut que l'on soit vigilant parce qu'il y a quand même pas mal de turn-over des ménages. C'est quelque chose qu'il faut prendre en compte, il y a quand même un peu de turn-over ; il y avait quand même une dizaine de maisons encore à vendre récemment à Gruson, avec des nouveaux arrivants, des jeunes etc. Et si ces personnes viennent à avoir des besoins un peu différents, une question se pose : quels critères sur leurs aménagements souhaités on doit prendre en compte pour y répondre ? Donc il faut en tenir compte.

Autre chose, il avait été évoqué au cours de la Commission, la problématique de l'aspect des constructions. J'avais cité, tant pis pour nos collègues de Mérignies, mais les constructions à Mérignies se sont faites sans aucune harmonie. Nous on n'a pas aujourd'hui d'obligation comme à Bouvines où ils ont une Eglise qui est classée, ce qui fait que les ABF, les Architectes des Bâtiments de France ont un regard sur toutes les constructions dans un périmètre autour de l'Eglise, qui fait qu'il y a une certaine harmonie et tout ne peut pas être fait.

Cela dit, je ne suis pas un adepte des maisons cubiques, mais en 2021 bientôt 2022, peut-on s'opposer à des constructions de maisons de ce type sachant qu'elles sont la plupart du temps passives. Il faut qu'on aille vers les maisons passives, je pense que c'est le sens de l'histoire ; on ne peut pas aller contre aujourd'hui des maisons qui sont de plus en plus végétalisées en toiture par exemple, qui sont de plus en plus isolées et bien isolées avec des VMC double flux, avec des surfaces vitrées qui permettent de bénéficier de l'apport solaire, et ça c'est beaucoup plus difficile à faire dans la construction traditionnelle, je suis bien placé pour le savoir de par mon habitation qui date de 1792, et qui est difficile effectivement à isoler. Alors que cela est plus facile avec les constructions modernes aujourd'hui, et l'équipe municipale précédente avait déjà enclenchée des constructions dites cubiques et donc j'imagine, peut-être pas passive, car une maison passive c'est une maison qui produit plus d'énergie qu'elle n'en consomme, on n'en est pas encore là, mais au moins des maisons HQE, à Haute Qualité Environnementale.

Donc, dans cette stratégie d'ouverture à l'urbanisation, est ce que l'on doit limiter la « cubification » des maisons ou pas ? Moi je pense que l'on doit tendre vers des maisons HQE voire passives et donc on ne peut pas s'opposer à

des constructions modernes, cubiques comme il peut y en avoir. J'étais récemment en Belgique, dans des villages à Kain dans ce coin-là, qui est aussi un village typique de Belgique et ils ont un patchwork pas trop mal fait de quartiers, de maisons plus modernes par rapport à d'autres.

Ce qu'il faudrait je pense éviter, c'est un peu ce qui s'est passé à Mérignies, où vous avez un patchwork de maisons, il n'y a aucune unité, aucun lien entre ces maisons et c'est ce qu'il faudrait éviter dans l'ouverture à l'urbanisation. Je n'aurai peut-être pas dû citer le nom ».

Monsieur SIMOENS, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« On va se mettre à dos le Maire de Mérignies, mais sinon ça va ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Non mais je pense que le Maire de Mérignies a un peu subi aussi la situation ».

Madame DAZIN-DESLANDES, Première Adjointe au Maire, reprend la parole :

« Il faudrait que les nouvelles habitations s'intègrent dans ce qui est déjà existant et pas que ça dénote. On a beaucoup de constructions en briques rouges, je pense que c'est important que les futures habitations s'intègrent bien dans le paysage ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Tout à fait et il faut qu'on préserve notre identité de village. Tout à l'heure, c'est Monsieur Duquenne qui parlait de l'aspect des maisons et éventuellement l'intervention des Architectes des Bâtiments de France, vous ne m'aviez pas dit qu'il y avait une possibilité de les saisir et de leur demander si on peut interagir pour le cœur du village pour savoir ce qu'on veut vraiment y faire ou pas, par exemple est ce que les constructions que l'on envisage derrière le béguinage, est ce qu'on laisse ouvert et qu'on peut faire des maison dans tous les sens, ou est-ce qu'on veut une harmonie architecturale par rapport à leur situation ».

Monsieur DUQUENNE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Essayez quand même de ne pas donner la parole, en plus de la MEL, à ces gens-là. Bouvines a déjà eu bien du mal à cause de l'Eglise, à faire un parking, ne serait-ce que ça.

A Cysoing, pareil, avec la Pyramide Fontenoy, à cinq-cents mètres de là peut-être, les gens voulaient mettre des persiennes, non il faut des volets ; alors qu'il faut sortir pour les fermer, et les personnes âgées ? Et le prix ? Attention à ne pas ajouter des contraintes aux contraintes. Je suis d'accord qu'il ne faut pas tout laisser faire, mais attention ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« C'est difficile d'ailleurs, je ne sais pas comment on peut faire, mais il faut qu'on arrive à préserver notre identité sans pour autant qu'il y ait une densité, on en a assez parlé, et sans pour autant qu'il y ait tout et n'importe quoi ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« On ne va pas laisser faire n'importe quoi, il faut être vigilant c'est tout. Il faut aussi vivre avec notre temps et les maisons cubiques bien sûr si elles sont très belles et stylées, il n'y a pas de souci. Elles sont surtout économiques et écologiques ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Eh bien voilà, nous avons terminé la première question de notre débat et nous allons passer à la question numéro deux de ce débat sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durables.

QUESTION 2 / Comment l'aménagement du territoire peut-il « booster » la transformation économique du territoire ?

Je vous rassure, la question une était la question la plus longue et celle qui a nécessité le plus d'échanges ; les questions deux et trois sont importantes mais nécessitent peut-être moins de temps.

- **Quelles priorités, quelle régulation pour le marché tertiaire ?**

Débat : Tout d'abord le tertiaire pour que ce soit bien clair pour tout le monde, parce qu'il y avait eu une petite ambiguïté avec certains membres de la Commission d'Urbanisme, ça veut dire bureaux ; ça ne veut pas dire commerces, ça veut dire bureaux.

Donc faut-il mettre en place à Gruson un espace de coworking ? Faut-il attirer le tertiaire à Gruson ? Je n'en suis pas tout à fait convaincu, c'est mon avis personnel. Par contre, suite à la pandémie, et à ce qu'on a vécu avec les confinements, en espérant évidemment que ça ne se reproduise plus mais cela peut se reproduire, ne faut-il pas qu'on prenne en compte que dans les futures constructions, il y ait des espaces groupés pour le télétravail ? Il y a des questions que l'on se pose sur le marché du tertiaire. Je ne sais pas ce que vous en pensez ? Et comment vous voyez ça pour Gruson ? Ou est-ce qu'on n'est pas concerné, pas de bureaux à Gruson ? ».

Monsieur DUQUENNE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Ils travaillent chez eux maintenant de toute façon. Le télétravail, les salariés sont bien obligés de le faire vis-à-vis de leurs entreprises. Ils sont soumis à plusieurs jours chez eux par semaine ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Ce qui ressort de cela c'est que quand les gens font du télétravail chez eux, quand ils sont seuls, ils « s'ennuient » ou ils ressentent un certain malaise, et donc ils se regroupent pour travailler ensemble ».

Madame VANHERSECKE, Conseillère Municipale, prend la parole :

« Ça peut être aussi des autoentrepreneurs par exemple, qui sont seuls, et qui peuvent avoir envie d'aller travailler avec des personnes dans la même situation. Ce ne sont pas forcément des gens qui sont salariés et en télétravail ».

Monsieur SIMOENS, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Ça ferait marcher les commerces ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Oui il y a ça aussi, il faut apporter des services. Dans cette régulation du marché du tertiaire, il y a aussi la place du médical. Nous avons la chance d'avoir au cœur du village un cabinet médical. On essaye d'ailleurs de les soutenir en adaptant les parkings pour qu'ils puissent fonctionner le mieux possible.

Il y a la place aussi du tourisme à Gruson. Dans le tertiaire, il y a aussi les gîtes et autres qui peuvent éventuellement avoir une importance. Je ne sais pas quel est votre avis là-dessus ? Est-ce qu'il faut que la Commune s'investisse un peu plus comme la question de la MEL se pose sur ces sujets-là ? Moi je trouve que sur la question du tourisme, il y a beaucoup de randonneurs à Gruson, donc il faut vraiment organiser et leur apporter du service pour qu'ils puissent démarrer de Gruson, prendre les petites voyettes, rejoindre Infières à Bouvines, qu'ils puissent se balader, qu'il y ait des plans, du jalonnement et tout ça qui doit être mis en place, de là à s'investir plus ? Mais de là à faciliter les gîtes ? Je ne sais même pas si on touche une taxe de séjour à Gruson ? Est-ce qu'il faut développer ou aider des gens qui ont des projets de gîtes ? La question reste posée. Je ne sais pas ce que vous en passez ? Est-ce qu'il y a des points de vue ? ».

Monsieur SIMOENS, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Avec le gîte, on est dans l'esprit du village. Après des bureaux, on n'est qu'une ville de passage, ce n'est pas utile ».

Monsieur HAUTCOEUR, Conseiller Municipal, prend la parole :

« Lier randonneurs et tourisme, c'est bien ; de là à développer une activité pour eux, je pense que ceux sont des randonneurs des environs et qui marchent dans la journée sur les sentiers ».

Monsieur DUQUENNE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Avec ce que la Métropole Européenne de Lille a créé depuis la ville de Hem, Forest-Sur-Marque, Tressin, Anstaing, Chéreng, en passant par les chemins que vous connaissez qui traversent la rue du Maréchal Leclerc, en passant à Bouvines, Sainghin jusqu'à Péronne et Fretin puisqu'après ce n'est plus la MEL, ils connaissent, savent les jours et gèrent ça eux-mêmes ; c'est plus le week-end, la semaine il y en a moins. Il y a bien des retraités qui viennent se balader, ils ont ce qu'il faut, on ne va pas dépenser de l'argent exprès, de toute façon ils ne vont pas s'arrêter plus à Gruson qu'ailleurs. Ils viennent de loin quelque fois ».

Monsieur SIMOENS, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Thierry, tu savais qu'on était chemin de Compostelle ? ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Oui l'un des chemins de Compostelle passe par Gruson. Il vient de Belgique.

Je vais passer à la question suivante.

- **Quel devenir pour les pôles commerciaux mono fonctionnels d'agglomération ? Comment accompagner les évolutions de la logistique et notamment la logistique urbaine ?**

Débat : On n'est pas concerné. C'est inexistant sur le territoire. Juste que dans notre débat, on n'est pas obligé de se limiter à Gruson puisqu'on parle là du PLU qui sera commun aux 95 Communes, donc c'est vrai qu'il y a un mini pôle de type Bouvines qui s'est créé. Faut-il encourager ou faciliter ce type d'implantation ? On n'en pas trop parlé quand on a listé les différentes parcelles constructibles, mais on peut se dire qu'à cet endroit-là, je cite Monsieur Chombard, il va croire que je lui en veux, on peut vouloir y implanter une surface bio, avec deux ou trois magasins autour, un peu comme cela a été fait à Bouvines. Je ne crois pas que ça soit très pertinent compte-tenu de la proximité de Chérengh, de Bouvines. A Gruson, si l'on a nos petits commerces et que l'on arrive à les mettre en place, selon le projet que porte Monsieur le Maire brillamment, ça nous suffira déjà pour faire du commerce de proximité : avoir notre boulangerie, notre épicerie, ça sera déjà formidable. Mais un pôle, je ne sais pas ce que vous en pensez ? ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Nous sommes tout à fait d'accord ».

Madame DAZIN-DESLANDES, Première Adjointe au Maire, reprend la parole :

« A Bouvines, c'était pertinent car c'est en sortie de village pour aller vers Cysoing, c'est une zone passante ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« En effet, nous il faut venir à Gruson, on n'y passe pas ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Il faut aussi tenir compte que les habitudes se perdent des hyper, donc les gens vont aller de plus en plus vers des plus petites surfaces. Cela dit, comme on vient de le dire, je pense que l'on n'est pas trop concerné, sauf qu'il faut reparler de notre marché du mardi parce que dans ce pôle commercial vient se greffer notre marché, qui vivote aujourd'hui, pas facile. Je pense que le projet d'agrandissement doit être lié à un développement du marché pour attirer une fois par semaine les gens, et il faut le faire en harmonie avec Chérengh, Anstaing, que ça ne soit pas le même jour, etc. Bref, tout organiser pour donner un peu plus de place à ce marché. Personnellement, je pense qu'à Gruson, vu notre typologie d'habitants, c'est quand même le samedi matin que l'on va attirer du monde. Or, le samedi matin, les commerçants vont dans les gros marchés. Ce n'est donc pas facile à mettre en œuvre, et il faudra un moment donné se poser la question du devenir de ce marché du mardi ou le laisser tel quel. Et comment la MEL peut éventuellement nous aider dans cette démarche.

La troisième question qui est posée est :

- **Comment accompagner l'économie circulaire ?**

Débat : L'économie circulaire, on a déjà fait un premier pas avec les Frères Seingier à qui l'on a permis de s'installer pour développer une économie dite circulaire avec une revente rapide ; ils organisent la fête de la courge bientôt. C'est une des actions que l'on a pu mener.

On avait aussi évoqué lors de la Commission le Repair' Café. Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais le Repair' Café c'est aussi un moyen de développer l'économie circulaire, sachant qu'il en existe déjà un à Anstaing et Chérengh et que l'on voudrait bien se greffer sur ce qui existe afin de mettre en œuvre des actions. Mais nous sommes limités aujourd'hui avec les travaux du centre-village qui sont en cours et l'absence de salle, puisque nous n'avons que cette salle dans laquelle nous sommes ce soir, tant que les travaux ne sont pas terminés dans la salle des fêtes.

Dans cette économie circulaire, il y avait aussi la problématique des déchets et des Biodéchets. Je vous rappelle ce que sont les Biodéchets : ce sont des déchets de cuisine, qui ne sont pas en volume important mais lesquels il y a une législation qui nous demande de faire un tri à la source et de développer leur collecte, en vue d'une réutilisation soit de compost, soit de méthanisation ; donc ça fait bien partie de l'économie circulaire. Aujourd'hui, le restaurant scolaire est collecté par les services de la MEL, dans un camion spécial et ça repart en méthanisation à Sequedin. Il n'y a pas un volume non plus énorme.

Nous allons également distribuer prochainement des composteurs individuels, je vous l'annonce, ça sera le 15 janvier matin. La MEL va procéder à la distribution de composteurs individuels qui vont aussi participer à l'économie circulaire puisque chacun pourra fabriquer son propre compost, dans un outil mis à disposition par la MEL. Faut-il aller plus loin dans le cadre de composteurs collectifs ? Je ne suis pas convaincu, compte-tenu des grandes parcelles que l'on a aujourd'hui, même si on les divise, que les gens vont se déplacer pour mettre dans un composteur collectif leurs déchets. Ça pourrait peut-être se faire à la *Clef des Champs* éventuellement, mais il faudrait que le promoteur et la copropriété puissent notamment cibler la zone où il y a des logements collectifs. C'est quelque chose qui n'est pas simple. Notre participation à l'économie circulaire, ça été cette mise en place de la collecte des Biodéchets du restaurant scolaire que l'on peut développer. Il se développe aujourd'hui des bornes d'apport volontaire de Biodéchets. On est prêt à faire un essai si nécessaire, si la MEL le souhaite ; on peut même mettre une borne de Biodéchets en position centrale sur le parking mais pareil, il faut que les gens se déplacent avec leurs bios seaux, etc. Ce n'est pas simple.

Toujours dans l'économie circulaire, il y a la braderie à soutenir. Economie circulaire veut aussi dire réemploi, réparation et la braderie est à ce titre une chose importante qu'il faut soutenir. La braderie ou les braderies, puisqu'il y en a une aussi aux Lupins et si vous en êtes d'accord, je pense qu'il faut soutenir ce type d'action. Il y a aussi les vide-greniers ; on a vu ce qui s'est passé lors de la dernière braderie que l'Association a annulée et qui a été « remplacé » par un vide-greniers. Il y avait un monde fou dans le village. Ça participe également à l'économie circulaire. On se posait la question au niveau du bureau de la Commune s'il ne fallait pas faire quelque chose à ce sujet vu l'ampleur que ça a pris au niveau des vide-greniers. Faut-il recommencer l'opération ? Comment peut-on soutenir ces actions à côté, en même temps ou un autre jour que la braderie ou que les braderies ? Bref, les braderies participent à cette économie circulaire.

On avait aussi évoqué le forum des artisans, mettre en rapport les quelques artisans que l'on a sur le village pour les réutilisations, les réemplois et avoir une certaine harmonie entre nos quelques artisans que nous avons à Gruson.

Avez-vous de choses à ajouter sur cette question qui nous est posée sur l'accompagnement de l'économie circulaire ?

Monsieur HAUTCOEUR, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Oui, il ne faut pas oublier Grus'On Partage, qui fonctionne très bien et qui permet d'échanger des choses, des services ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Excellente remarque. Le groupe privé Facebook du village marche bien et participe fortement à l'économie circulaire. D'ailleurs, il y a Grus'On Partage mais ça s'étend même sur les Communes avoisinantes ; je fais aussi parti d'un groupe étendu sur le Pévèle sur lequel on peut également échanger ou acheter à bas coût des produits de deuxième main. Alors, s'il y a d'autres actions que l'on peut mener, il ne faut pas hésiter à les évoquer. Je passe à la question suivante.

- **Quelle place donne-t-on aux activités industrielles, en particulier aux activités industrielles en ville ?**

Débat : La Commission disait que l'on n'était pas du tout concerné et qu'il valait mieux concentrer les industries là où elles sont déjà présentes. Alors, on n'a pas d'industrie, mais on a encore un apiculteur que l'on soutient activement ; on a aussi les Frères Côtes avec la permaculture qui se développe sur la parcelle qu'on leur loue le long de la Marque ; et il y a encore, il ne faut pas l'oublier, un agriculteur en activité aujourd'hui sur Gruson, que l'on soutient activement. Je ne sais pas comment vous voyez les choses pour l'aider. On essaye d'adapter les voiries par exemple. On est en train de réfléchir à mettre en place un dispositif pour faire ralentir les voitures rue Calmette

avec des aménagements, des écluses, des bordures, etc. Donc j'ai déjà alerté la MEL pour leur dire il faut faire attention parce que l'on a la circulation d'engins agricoles et qu'il ne faut pas faire des systèmes en élévation, il faut que les engins puissent circuler même si l'on est limité en voirie à trois mètres par exemple, pour qu'il n'y est qu'une voiture qui passe à la fois, il ne faut pas que l'on mette des obstacles pour que les tracteurs passent et que les engins puissent déborder sur les aménagements que l'on peut faire. Donc on essaye d'accompagner, j'en ai déjà discuté avec les agriculteurs, parce qu'il y a celui de Gruson mais il y a tous ceux qui travaillent autour et qui circulent rues Calmette, Pasteur et du Maréchal Leclerc, pour tenir compte de leurs activités avec les services voirie de la MEL à Gruson et autour de la Commune. Je ne sais ce que vous en pensez ? Avez-vous des choses à ajouter sur l'artisanat ?

Nous allons donc ainsi clore la question numéro deux et passer à la question numéro trois que nous propose la Métropole Européenne de Lille.

QUESTION 3 / Comment la Métropole doit-elle évoluer pour tenir compte des enseignements de la crise sanitaire et des autres enjeux de préservation et de cadre de vie ?

- **Quelles évolutions apporter aux constructions et aux opérations pour améliorer le confort au quotidien et le cadre de vie ?**

Débat : Nous avons déjà abordé cette question en Commission, avec des zones de rencontre dans le cadre du développement des constructions.

Attention aux tailles de logements aussi, on aura un œil attentif sur les constructions à venir, les modularités des maisons et des appartements ; mais encore une fois, on n'aura qu'un avis puisqu'on ne va pas aller s'immiscer dans les conceptions de constructions intérieures, mais on peut juste avoir un œil sur ces aménagements qui doivent tenir compte du télétravail, du travail à domicile consécutivement à la pandémie.

Une question de liaison internet, on va vous l'annoncer dans le bulletin municipal, mais 100% aujourd'hui des grusonnois sont éligibles à la fibre. C'est tout récent, puisqu'Orange avec un peu d'avance, sous la pression de Monsieur le Maire, a réalisé les travaux qu'il avait en engagement jusque fin 2022 ; donc ici, fin 2021, les derniers habitants de la rue de Verdun qui n'étaient pas éligibles à un raccordement, le sont maintenant. Il y avait aussi des problèmes au Bois, qui ont été réglés cet été et donc nous sommes à 100% de déploiement sur la Commune.

Je pense que les propos que l'on a tenu tout à l'heure sur les déplacements, sur les marchés de proximité répondent un peu à cette question, sur les évolutions. Ce qu'il y a, c'est que pendant le confinement, on se déplaçait moins et on était content d'aller s'approvisionner chez les producteurs locaux ; mais le confinement étant terminé, on reprend assez vite ses habitudes et il faut inciter je pense nos habitants à poursuivre dans cette démarche de minimiser les déplacements, d'aller sur les marchés locaux, de consommer des produits locaux plutôt que de se rendre en voiture dans des lieux d'achats plus grands et plus éloignés.

Des questions ? Des remarques ? Je passe au petit b.

- **Quelle orientation se donner pour faire une plus grande place à la nature dans la Métropole ?**

Débat : Cette question, pour notre village en tout cas, ne se pose pas. Avec tout ce que l'on a dit avant, au sujet des constructions, etc. Thibault nous a alerté sur le cœur du village : avec le terrain de foot qu'il pensait être plus judicieux de préserver dans son intégralité, pas forcément en terrain de foot, mais en espace végétalisé ; je ne sais pas si à Gruson on peut faire encore une plus grande place à la nature que celle qui existe. Mais peut-être que vous avez des remarques à faire là-dessus ?

Madame VANHERSECKE, Conseillère Municipale, reprend la parole :

« Tu dis faire une plus grande place, non, mais ne pas la réduire. Préserver le centre du village qui est quand même assez vert. Avec ici la nouvelle cantine, etc., il y a pas mal d'arbres qui ont été coupés, on voit dans le centre du village que c'est moins vert que quand je suis arrivée il y a cinq ans. Je trouve qu'il faut qu'on essaye quand même de préserver l'aspect du centre-ville comme le disait Thibault « garder cette verdure ». C'est aussi l'image du village qu'on renvoie, s'il y a des arbres, des espaces verts, etc. c'est mieux. Comme le disait aussi Sabrina, il faut préserver sans vouloir augmenter mais au moins conserver ce qui existe ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

(Le PLU est de nouveau affiché). Il y a une autre zone, c'est la zone NL ; je sais qu'elle est assez chère à Monsieur Duquenne parce que c'est lui qui a œuvré pour la mettre en zone de loisirs et qui est donc inconstructible ; il y a quand même eu des constructions le long de la rue de l'Eglise il y a pas mal d'années, donc elle a été mangée un petit peu sur la rue de l'Eglise ».

Monsieur DUQUENNE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Il y a eu deux constructions ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Oui deux constructions, dont une qui est inondée régulièrement ».

Monsieur DUQUENNE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« « Pas mal », ce n'est pas tout à fait ça. Et inondée non c'est un problème du propriétaire qui n'a pas voulu faire passer le tuyau où il fallait alors que tout compte fait la pâture Despatures qui est toujours un réservoir de flotte ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Oui je suis bien placé pour le savoir ».

Monsieur DUQUENNE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Alors que nous on avait fait ce qu'il fallait avec la MEL dans la rue de l'Eglise pour faire partir un tuyau de 600 ou de 800 vers la rue Neuve, on a même baissé le tuyau de la rue Neuve et on est parti à la Marque par la rue Neuve, parce qu'avant le tuyau de 600 qui avait tout près du lotissement de la Fontaine, il ne savait pas absorber car il y a beaucoup d'eau qui passe là. Il ne faut pas dire qu'on a tout laissé faire. On a laissé faire sur une petite parcelle de la rue de l'Eglise car les propriétaires avaient demandé une ou deux parcelles pour leurs enfants, pour finir ils les ont vendues ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Je n'ai pas dit le contraire, je dis exactement comme vous et que vous êtes à l'origine du passage en zone de loisirs les terrains de cette zone et que je pense qu'on affirme aujourd'hui qu'il faut la maintenir et éventuellement l'aménager en zone de jardins potagers ou peut être un espace pour les enfants, car là aussi on a eu une demande de rachat de cette zone qui permettrait de la bloquer ».

Monsieur DUQUENNE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Ce n'est pas grave, vous allez racheter le petit triangle en face de chez Rooryck et entre deux il y en a un deuxième aussi, ils sont vendeurs ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Non Depoorter ne veut pas vendre ; il veut vendre au prix du terrain à bâtir ».

Monsieur DUQUENNE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Et le Père-Noël passe par là, dans deux mois c'est ça ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Mais nous on ne va pas racheter ça au prix du terrain à bâtir pour le plaisir de bloquer ».

Monsieur DUQUENNE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« A combien on a racheté nous ? La première parcelle près du sentier des Poules ? Où il y a un banc et que vous entretenez, le Poumon Vert ? Combien ? 40 euros du m², ce n'est pas du terrain à bâtir ça ; il faut proposer la même chose, 30 ou 40 pour les deux autres parcelles, c'est tout. On ne pourra jamais bâtir là. Même la pâture Despatures que tu occupes, le Maire de l'époque a quand même dit allez on va mettre tes chevaux à l'abri, n'est-ce pas Thierry ? ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Allez poursuivons Thierry ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Donc cette zone en plein cœur du village est une place laissée à la nature. Je pense que tout le monde a envie de la conserver même s'il y a eu des abris d'installés pour les animaux qui paissent.

Nous allons passer à la question suivante.

- **Comment accélérer la transformation énergétique du territoire au regard des effets révélés par la crise ?**

Débat : Transformation énergétique, on a pensé tout de suite éolienne et on n'en veut pas. Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais les éoliennes on en a déjà en perspective vers la Belgique et la Commission n'y était pas favorable. Maintenant, vous avez peut-être un avis différent ? ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« On est tous d'accord pour dire non aux éoliennes ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Par contre, des panneaux solaires, aujourd'hui, il y a des personnes qui ont déposé des autorisations d'urbanisme pour en installer, il y en a eu récemment aux Buissons ; je ne suis pas pour les inciter particulièrement, moi je n'ai pas trop d'avis sur la question ; mais on n'y est pas opposé. Je ne sais pas ce que vous en pensez ? ».

Monsieur TISON, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Ça n'a pas été fait sur nos bâtiments communaux ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Oui en effet, ça n'a pas été prévu sur nos bâtiments, je ne sais pas pour quelle raison ? Peut-être que Monsieur Duquenne peut en parler, mais sur les bâtiments communaux, ça n'a pas été prévu dans le cadre des travaux qui sont en cours, et comme c'est un concours qui a été fait avec des architectes, on ne peut pas aujourd'hui déroger à l'architecture globale puisque la toiture fait partie de l'architecture. Ça n'a pas été envisagé sur nos bâtiments communaux. Peut-être qu'il faudra y songer ultérieurement. Moi je pense que les panneaux solaires, on n'est pas fermé. Vous avez peut-être un avis sur la question ? »

Monsieur TISON, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Moi je trouverai ça bien sur nos bâtiments communaux ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Oui pourquoi pas, il faut étudier la question. Ça a un certain coût, il faut pouvoir s'y retrouver même si c'est pour faire des économies après ».

Monsieur CARETTE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Je pense qu'il faut revenir sur la question posée : Comment la Métropole doit-elle évoluer ? C'est à la MEL qu'on demande quelque chose. J'aurai tendance à dire, du côté énergétique, c'est de promouvoir tout ce qui peut être fait pour améliorer finalement la consommation énergétique des habitants dans le sens où aujourd'hui on a quand même un volume de maisons à Gruson qui a plus de vingt ans, voire plus, et ces maisons ne sont certainement pas autant isolées que les maisons de maintenant ; donc c'est que la MEL puisse pousser à faire des études énergétiques chez les particuliers et donc avoir des services qui peuvent aider les particuliers pour faire des choix par la suite, et donc aller vers une évolution énergétique de sa propre habitation ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Je suis tout à fait d'accord avec ce que tu viens de dire personnellement, d'autant plus que j'ai cherché en ce qui concerne ma vieille maison à l'isoler et que tous les dispositifs qui existent aujourd'hui ne correspondent pas ; soit on me dit que je n'y réponds pas, soit ils font l'horizontal des combles mais pas les rampants, enfin bref, à chaque fois il y a quelque chose qui fait que l'isolation à un euro ne fonctionne pas. Tu as tout à fait raison, en plus, si c'est fait au niveau de la Métropole, ça peut être fait aussi dans le cadre du soutien aux artisans locaux et aux entreprises locales ; car la grande crainte aussi de ceux qui ont fait leurs isolations à un euro, c'est qu'ils ont vu arriver des ouvriers pas toujours qualifiés et qui ont eu du mal à finir. Si ce sont des entreprises locales soutenues par la MEL, ça peut être tout à fait différent. Donc soutenir les isolations et les reprises, sachant que, comme on l'a déjà dit

tout à l'heure pour l'aspect des maisons, on va soutenir les projets de maisons HQE, voire passives. Je pense qu'on est capable aujourd'hui de construire des maisons quasiment passives ou nulles, mais ça va plus loin encore que le HQE. Evidemment, ça veut dire, comme le Gouvernement l'a évoqué, la suppression de tout ce qui est chauffage au fuel, mais également au gaz. C'est vrai que les chauffages au gaz ne seront bientôt plus autorisés en construction ; ils tendent vers l'électrique avec les pompes à chaleur, etc. pour éviter tout recours aux énergies fossiles.

On a parlé des habitations, mais il faut aussi penser aux voitures, aux modes de déplacement. Les vélos électriques, la Municipalité a déjà fait une action pour soutenir l'achat de vélos électriques, la MEL l'a fait aussi. Je pense que c'est un dispositif qu'il faudrait poursuivre voire augmenter, car les vélos électriques coûtent chers. Il y a aussi les voitures électriques, mais pour les voitures électriques, nous sommes équipés de chargeurs sur le parking du monument aux morts, qui ne sont d'ailleurs pas très utilisés. Et je pense que si nous avons une réflexion concernant les parkings, le covoiturage, etc. il faut que l'on ait en tête de proposer des recharges électriques.

Il y a aussi la nature en ville. La végétalisation des façades, c'est quelque chose qui irait bien dans le cadre de notre village et que l'on pourrait peut-être soutenir. C'est un sujet qui avait été évoqué au cours de la Commission, je ne sais pas ce que vous en pensez ?

Sur ces transformations énergétiques du territoire, il y avait aussi les déplacements et c'est à ce moment-là que nous avons évoqué notre trame verte et bleue de la Métropole Européenne de Lille. Et les déplacements piétons par les biais des voyettes. Cela fait partie de l'accompagnement pour que les gens se déplacent plutôt à pied qu'en voiture. Avez-vous des choses à rajouter sur la transformation énergétique du territoire ?

Dernier paragraphe de la question trois.

- **Quelles orientations complémentaires pour mieux garantir l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante ? Comment accompagner la mise en œuvre de la démarche Gardiennes de l'eau ?**

Débat : Ce sujet de l'eau me permet d'aborder le problème de la Marque et de la qualité de l'eau de la Marque qui est pure, naturelle, avec des poissons... malheureusement, ce n'est pas le cas, c'est encore une rivière extrêmement sale. Mais on y a trouvé des traces d'ADN de la loche de l'étang, qui est une espèce protégée au niveau planétaire. Il y a donc une démarche qui est en cours actuellement pour classer en zone Natura 2000 l'ensemble de la Vallée de la Marque. Ce classement en label Natura 2000 permettra d'obtenir des financements européens importants puisque c'est piloté par Bruxelles. Sauf que, comme l'a évoqué tout à l'heure Monsieur Duquenne quand il parlait des ABF et des difficultés que l'on a avec certains Architectes des Bâtiments de France quand on veut faire des constructions, si la zone Natura 2000 est effective sur le Val de Marque, ce qui devrait avoir pour conséquence d'améliorer l'eau, la qualité, etc., les conséquences sur les permis de construire avoisinants seront compliquées à gérer. Il faut le savoir. Nous, nous ne sommes concernés que par des constructions individuelles ; je trouve que tous les moyens nécessaires et tous les financements possibles obtenus pour améliorer la qualité de l'eau de la Marque sont les bienvenus, mais c'est mon point de vue ; même si je sais que les Communes avoisinantes et notamment celles qui ont des projets de développement industriel ou de construction sont plutôt contre parce que ça va avoir pour conséquence de retarder certains projets ; je pense que l'histoire s'inscrit aujourd'hui et que l'on cherche à développer des zones plus propres. Je rêve de voir un jour les poissons remonter la Marque, ce qui est absolument impossible aujourd'hui, même s'ils ont trouvé des traces de la loche de l'étang. Vous irez voir sur internet ce qu'est la loche de l'étang. On a là cette opportunité de classification de la Vallée de la Marque. Je ne sais pas ce que vous en pensez ? ».

Monsieur DUQUENNE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Les rejets urbains sont canalisés vers la station d'épuration de Villeneuve d'Ascq. Ce n'est qu'en cas de grandes pluies que l'on pollue peut-être un peu la Marque. Il faut savoir qu'aujourd'hui si tout le monde est banché au tout à l'égout, cela part d'une canalisation spécifique qui emmène les eaux à 60-80 km/h en longeant la Marque jusqu'à Villeneuve d'Ascq, enfin à côté de Forest-sur-Marque. Villeneuve d'Ascq a les honneurs de la station d'épuration et Forest-Sur-Marque en a les odeurs. Mais on ne pollue pas tant que ça la Marque ; je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas de rejet autre que ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Justement vous avez évoqué Monsieur Duquenne les raccordements au tout à l'égout. Je sais qu'il y a encore aujourd'hui des maisons qui ne sont pas raccordées au tout à l'égout ».

Monsieur DUQUENNE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Oui j'avais même demandé à la MEL de faire une enquête. On a fait le Bois, ce n'est pas si vieux que ça ; avant, ils envoyaient tout ça dans la nappe phréatique. Mais bon il n'y en a plus beaucoup de maisons qui ne sont pas raccordées ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Il y a encore des maisons qui ne sont pas raccordées au tout à l'égout, je trouve qu'il faudrait demander à la MEL de faire les enquêtes nécessaires et imposer, même si c'est compliqué, car la plupart du temps il s'agit de problème technique et de niveau avec l'utilisation de pompes, etc. Mais si vous en êtes d'accord, il faut que l'on demande à la MEL quasiment d'imposer les raccordements et de nous communiquer les résultats de cette enquête même si cela met du temps, que nos successeurs puissent avoir les éléments pour pouvoir imposer ceci. De toute façon, ça doit être imposé dans les constructions neuves forcément ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Ce débat part du label Natura 2000. Il faut savoir quand même que certains Communes, comme tu as dit, ne sont pas pour protéger la Marque car cela va leur donner des contraintes au niveau des constructions. Donc on n'est pas prêt de s'en sortir au niveau de l'environnement. Nous sommes toujours dans l'optique de se dire on va s'enlever des contraintes et tant pis si on pollue encore ; on en est encore aujourd'hui à ce stade. Et ça c'est dramatique. Tout le monde parle de la planète, tout le monde dit qu'il faut s'en préoccuper, mais personne ne veut faire les efforts ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Sur la question de l'eau et Gardiennes de l'eau, en dehors de notre implication et de notre position vis-à-vis de la Marque, je crois que l'on n'a pas d'autres remarques.

On en arrive ainsi au dernier paragraphe de la dernière question. Est-ce que vous avez des questions ou un point que vous souhaitiez qu'il soit mentionné au procès-verbal de ce Conseil Municipal ? ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Y a-t-il des thèmes qui ont été oubliés ? Non. Je pense Thierry que tu as bien fait le tour des questions, tu l'as bien préparé ; nous avons abordé tous les domaines ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Nous avons quand même été bien aidé par le plan de la MEL. Les questions nous permis d'être bien orientés, et la Commission avait bien travaillé en préparation de ce Conseil. Pas d'autres questions ? ».

Monsieur CARETTE, Conseiller Municipal, reprend la parole :

« Sous quel format nous allons retrouver les informations dont on vient de débattre venant de la MEL ? Est-ce que la MEL fait un retour ? ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Tout sera au compte-rendu, donc retranscrit avec toutes les idées qui viennent d'être échangées et transmis à la MEL. La MEL fera un bilan avec un travail qui s'engage sur une année. Des réunions, des débats auront lieu ensuite afin de savoir si nous avons bien été entendu. Et le vote aura lieu en décembre 2023 ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Comme je l'ai dit au début de notre Conseil, 2022 est consacré à la traduction du projet de la Commune de Gruson et des autres Communes de la MEL par l'élaboration du plan de zonage adapté, des règles et des outils. L'arrêt du projet de PLU est prévu en septembre 2022 ; pour enchaîner avec la consultation administrative en 2023 et le vote, comme vient de le rappeler Monsieur le Maire fin 2023.

Peut-être que Aude voulait ajouter quelque chose notamment sur la traduction du PADD dans le PLU ? ».

Madame DAVOINE, Directrice Générale des Services, reprend la parole :

« Non pas du tout, je vous ai dit que je ne voulais pas intervenir ce soir, je n'interviendrai donc pas, merci ».

Monsieur MASQUELIER, Adjoint au Maire, reprend la parole :

« Donc pas d'intervention de notre Directrice Générale des Services sur l'intégration du PADD dans le PLU ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Je voulais juste préciser que Aude nous a quand même bien aidé sur toute cette préparation sur le PADD qui n'est quand même pas évident. Nous avons eu un bon débat et un bon Conseil.

En tout cas je vous remercie tous, je remercie Thierry, il est 21h30 et le Conseil est terminé, bonne soirée à toute le monde ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par : voix pour – voix contre – abstention, **approuve (ou n'approuve pas)** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 octobre 2021.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les an, mois et jour susdits. Pour copie conforme,

Le Maire

Olivier TURPIN

